

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

DIFFICULTÉS DE CONTACT PARENT-ENFANT DANS UN CONTEXTE  
CONFLICTUEL : REGARD SUR LES INFLUENCES INTERNES ET EXTERNES  
À LA FAMILLE

ESSAI DE 3<sup>e</sup> CYCLE PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE DU  
DOCTORAT CONTINUUM D'ÉTUDES EN PSYCHOLOGIE  
(PROFIL INTERVENTION)

PAR  
KIM PELLETIER

FÉVRIER 2026

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES  
DOCTORAT CONTINUUM D'ÉTUDES EN PSYCHOLOGIE  
(PROFIL INTERVENTION) (D.Ps.)

**Direction de recherche :**

---

Karine Poitras, Ph. D. directrice de recherche  
Université du Québec à Trois-Rivières

---

Elisabeth Godbout, Ph. D. co-directrice de recherche  
Université Laval

**Jury d'évaluation :**

---

Karine Poitras, Ph. D. directrice de recherche  
Université du Québec à Trois-Rivières

---

Dominique Mailloux, Ph. D. évaluatrice interne  
Université du Québec à Trois-Rivières

---

Francine Cyr, Ph. D. évaluatrice externe  
Université de Montréal

Ce document est rédigé sous la forme d'article scientifique, tel qu'il est stipulé dans les règlements des études de cycles supérieurs (Article 360) de l'Université du Québec à Trois-Rivières. L'article a été rédigé selon les normes de publication de revues reconnues et approuvées par le Comité de programmes de cycles supérieurs du département de psychologie. Le nom du directeur de recherche pourrait donc apparaître comme co-auteur de l'article soumis pour publication.

## Table des matières

Liste des figures .....	vii
Remerciements .....	viii
Introduction générale .....	1
Conflits sévères de séparation.....	4
Séparation conflictuelle et difficultés de contact parent-enfant.....	4
Objectifs et démarche de l'article .....	6
Article scientifique – Difficultés de contact parent-enfant dans un contexte de conflit sévère de séparation : Regard sur les influences internes et externes à la famille .....	8
Résumé.....	10
Introduction.....	12
Les difficultés de contact; terminologies et définitions .....	14
Modèles de classification des difficultés de contact.....	17
Les conflits sévères de séparation.....	20
Prévalence et conséquences du phénomène.....	21
Caractéristiques des familles impliquées .....	22
Méthodologie .....	24
Approche et devis de recherche .....	24
Procédure .....	25
Échantillon .....	27
Source de données et informations recueillies.....	27
Plan des analyses.....	28
Résultats.....	30

Adhésion familiale au programme PCR : Portrait du litige pré et post-intervention .....	30
Regards variés sur les origines du rejet : les points de vue des acteurs impliqués.....	31
Point de vue des parents préférés.....	31
Point de vue des parents rejetés .....	33
Point de vue des avocates des parents préférés.....	34
Point de vue des avocates des parents rejetés .....	35
Point de vue des IDF.....	36
Synthèse des différentes configurations des difficultés de contact recensés .....	37
Discussion .....	40
Facteurs propres aux cas hybrides .....	42
Facteurs propres aux cas d'éloignement réaliste .....	42
La place de la violence conjugale dans les difficultés de contact.....	43
Enjeux du dépistage de la violence.....	44
La place de l'aliénation parentale dans les difficultés de contact.....	45
Forces et limites de l'étude .....	47
Retombées pour la pratique et pistes de recherches futures .....	49
Références.....	51
Conclusion générale.....	60
Pertinence des modèles multifactoriels; aux grands maux les grands moyens.....	61
Identifier les difficultés de contact parent-enfant : appeler un chat, un chat .....	62
L'importance de reconnaître .....	63

L'éloignement réaliste : un cas à part?.....	64
Considérer l'ensemble des perspectives .....	65
Références générales.....	67

## Liste des figures

### Figure

- 1 Modèle multifactoriel de résistance/refus de contact d'un enfant, tiré de Johnston et Sullivan, 2020. Adapté de Kelly et Johnston (2001) [traduction libre].....19
- 2 Modèle synthèse et multifactoriel des situations de rejet liées à l'éloignement réaliste et aux cas hybrides dans les quatre situations examinées .....40

## Remerciements

Il me paraît presque irréel, et par moments inconcevable, d'en être arrivée à l'étape, aussi émotive soit-elle, d'écrire ces lignes. Mon parcours doctoral aura été bien davantage qu'un cheminement académique : il a été un lieu d'apprentissage profond, un espace où j'ai grandi au-delà des savoirs formels. J'y ai croisé des personnes qui m'ont encouragée à déployer pleinement mon potentiel, à l'habiter, et parfois même à le dépasser. À cet égard, je tiens à exprimer toute ma gratitude à mes directrices de recherche, qui ont su reconnaître ma valeur, croire en mon travail, et m'accompagner jusqu'au bout de cette ascension.

Je remercie du fond du cœur mes amies et mon conjoint, qui m'ont écoutée, soutenue et portée, malgré les doutes constants.

Enfin, je tiens à saluer les merveilleuses personnes que j'ai rencontrées dans le cadre de mes stages : c'est grâce à vous que j'ai compris, au-delà de toute théorie, la nécessité et la pertinence des travaux de recherche. Vous m'avez rappelé qu'au cœur de la science se trouve toujours l'humain. Vous m'avez aussi permis de révéler la professionnelle que je deviens, jour après jour. Grâce à vous, je prends aujourd'hui mon envol, habitée par tout ce que vous m'avez légué et tout ce qu'il me reste encore à découvrir.

## **Introduction générale**

Les transformations sociales survenues au cours des dernières décennies ont profondément modifié les conceptions du couple et de la famille, de même que le partage des rôles parentaux durant la vie conjugale et après la séparation. Parmi ces changements, l'intégration massive des femmes sur le marché du travail a contribué à une répartition plus équilibrée du temps entre la vie professionnelle et la vie familiale, favorisant une plus grande indifférenciation des rôles masculins et féminins (Deslauriers et al., 2009; Lamb, 2000). Dans ce contexte, les pères s'investissent davantage dans leur rôle parental, cherchant à occuper une place significative et à bénéficier d'un accès privilégié à leurs enfants (Baude et al., 2023). Parallèlement, la reconnaissance croissante du rôle essentiel des pères dans le développement de l'enfant a transformé les attentes sociales à leur égard : on attend d'eux qu'ils soient émotionnellement disponibles et qu'ils participent activement aux soins et à l'éducation des enfants (Andreasson & Johansson, 2019; Deslauriers et al., 2009; Lamb, 2000). Une seconde transformation majeure de la parentalité touche les dynamiques conjugales, dans un contexte où un nombre sans précédent d'enfants au Canada et au Québec est confronté à la séparation de leurs parents. On estime que près de trois millions de jeunes Canadiens vivent dans une famille monoparentale ou recomposée (Bohnert et al., 2014), dont plus de 600 000 au Québec (Lacroix, 2014). De plus, un enfant québécois sur quatre aurait vécu la séparation de ses parents avant l'âge de 5 ans, ce qui montre que ces transitions surviennent également très tôt dans leur vie (Castagner-Giroux et al., 2016).

Bien que la séparation parentale soit désormais un phénomène largement répandu dans les foyers québécois et canadiens, il demeure essentiel de rappeler qu'elle constitue une transition exigeante, générant une série de défis auxquels l'ensemble du système familial doit faire face (Leclair et al., 2017; Saint-Jacques & Godbout, 2019). Le maintien des liens avec chacun des parents, surtout lorsque ceux-ci disposent de bonnes habiletés parentales et entretiennent une relation significative avec l'enfant, sont des facteurs de protection majeurs pour traverser cette période de transition (Drapeau et al., 2014). Dans ce contexte, la négociation des modalités de partage du temps parental constitue une étape déterminante au moment de la séparation, puisque les ententes établies influencent inévitablement l'implication future de chacun des parents auprès de leur enfant (Baude et al., 2023; Deslauriers & Dubeau, 2019).

L'étude de Drapeau et al. (2024) met en lumière les changements concomitants qui s'observent dans la relation entre les parents et dans les contacts père-enfant à la suite d'une séparation. De manière générale, les résultats indiquent une association positive entre la qualité de la relation coparentale et la fréquence des contacts père-enfant (Drapeau et al., 2024). Ainsi, la bonne entente et la coopération entre les parents séparés seraient associés à une plus grande implication de chacun auprès de l'enfant (Carlson et al., 2008). À l'inverse, une perception négative des capacités parentales de l'autre parent, la difficulté de mettre de côté les émotions négatives à son égard et à s'adapter aux nouvelles exigences de la relation – en distinguant le lien conjugal de la relation coparentale – peuvent nuire à l'établissement d'une relation coparentale de qualité (Petren et al., 2017).

### **Conflits sévères de séparation**

L'émergence de la notion de conflits sévères de séparation au Québec est en phase avec les transformations sociales vécues par les familles québécoises (Turbide & Saint-Jacques, 2019). En effet, il convient de penser que le désir d'implication des deux parents à la suite de la séparation parentale met une pression sur l'exercice de la coparentalité en plus d'augmenter les sources de conflit potentiels. Par ailleurs, les parents confrontés à un conflit sévère de séparation se caractérisent généralement par une incapacité d'établir une relation coparentale fonctionnelle et sont plus à risque de vivre des difficultés de contact parent-enfant (Anderson et al., 2010; Fidler & Bala, 2020; Polak & Saini, 2015; van Dijk et al., 2020).

### **Séparation conflictuelle et difficultés de contact parent-enfant**

Les avocats en droit de la famille et les juges au Canada sont confrontés à un nombre croissant de situations hautement conflictuelles dans lesquelles des enfants résistent au contact avec un parent, ce qui conduit parfois le parent rejeté à formuler des allégations d'aliénation parentale (Bala & Hunter, 2016, Paquin-Boudreau et al., 2022). Initialement formulée par le pédopsychiatre Richard Gardner en 1985 sous forme de syndrome, l'aliénation parentale était définie comme une campagne de dénigrement orchestrée par un parent, résultant d'un processus de « lavage de cerveau », poussant l'enfant à rejeter l'autre parent sans justification valable (Kelly & Johnston, 2001). Cette conception a toutefois été vivement critiquée, notamment parce qu'elle attribuait exclusivement le rejet

de l'enfant à l'influence du parent dit aliénant et qu'elle négligeait les éléments systémiques expliquant la rupture de lien parent-enfant (Gagné et al., 2005).

Les recherches récentes rappellent plutôt que ces situations exigent une analyse multidimensionnelle : la résistance de l'enfant pouvant parfois découler de comportements aliénants du parent favorisé, mais pouvant aussi refléter un éloignement réaliste lié à des abus, à des pratiques parentales inadéquates, à des difficultés propres au parent rejeté ou à celles de l'enfant, etc. (Bala et al., 2024). Ainsi, attribuer la cause à une seule variable apparaît simpliste car l'enfant évolue dans un système sociofamilial perturbé, ce qui requiert une lecture systémique (De Becker & Ali-Hamed, 2006).

L'aliénation parentale est maintenant reconnue comme une forme de difficulté dans la relation parent-enfant, où un enfant adopte, sans justification valable, des attitudes et comportements négatifs envers l'un de ses parents, souvent sous l'influence du parent préféré (Fidler & Bala, 2020; Judge & Deutsch, 2016). Bien que ce concept bénéficie d'un appui important dans la littérature scientifique et soit régulièrement mobilisé par les juges, avocats et autres travailleurs du milieu juridique au Canada, il fait l'objet de vives controverses, certains auteurs le qualifiant de concept pseudo-scientifique susceptible d'être utilisé pour discréditer des allégations de violence familiale (Bala et al., 2024).

Parallèlement, les recherches actuelles sur les difficultés de contact parent-enfant demeurent marquées par un manque de clarté quant aux différents sous-types de ces

situations, ce qui constitue un frein important aux avancées dans ce domaine. Par exemple, il demeure complexe de distinguer les conflits sévères de séparation des différents types de difficultés de contact et des problématiques souvent associées, telle que la violence conjugale ou familiale et l'aliénation parentale (Polak & Saini, 2015). Bien que ces phénomènes soient distincts, ils coexistent fréquemment dans une même situation familiale, ce qui accentue la confusion conceptuelle et rend l'évaluation d'autant plus ardue (Polak & Saini 2019). Cette ambiguïté conceptuelle entrave également le développement d'approches cliniques efficaces et complique l'accompagnement des familles confrontées à ces dynamiques éprouvantes et à leurs répercussions parfois durables (Sullivan et al., 2024). Dans ce contexte, une définition plus précise des difficultés de contact s'impose comme un préalable essentiel pour orienter de manière adéquate l'évaluation et les interventions.

### **Objectifs et démarche de l'article**

À la lumière de ces informations, ce projet d'essai doctoral visait à affiner la définition des sous-types de difficultés de contact, en plaçant au centre de l'analyse les points de vue de l'ensemble des acteurs impliqués, tant familiaux que professionnels. Pour ce faire, une étude de cas multiple a été réalisée à partir des données d'une recherche évaluative sur le programme d'évaluation psychojudiciaire Parentalité-Conflit-Résolution (PCR), destiné aux familles confrontées à des conflits sévères de séparation. Les familles étudiées présentaient ainsi des difficultés de contact importantes, incluant parfois des ruptures de contact parent-enfant. Afin de soutenir l'analyse, cette étude a également mobilisé un modèle multifactoriel des difficultés de contact, permettant de considérer la dynamique

systemique, l'ensemble des perspectives des acteurs et le caractère conflictuel dans lequel ces difficultés émergent.

**Article scientifique**

Difficultés de contact parent-enfant dans un contexte de conflit sévère de séparation :  
Regard sur les influences internes et externes à la famille

**Difficultés de contact parent-enfant dans un contexte de conflit sévère de  
séparation : Regard sur les influences internes et externes à la famille**

Kim Pelletier<sup>1</sup>, Karine Poitras<sup>2</sup> et Élisabeth Godbout<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Candidate au Doctorat en psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières, 3600, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières (Québec), G8Z 1X3, Canada. Téléphone : 418-508-9834. Courriel : [kim.pelletier2@uqtr.ca](mailto:kim.pelletier2@uqtr.ca)

<sup>2</sup> Professeure, Département de psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières, 3600, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières (Québec), G8Z 1X3, Canada. Téléphone : 819-376-5011. Courriel : [karine.poitras@uqtr.ca](mailto:karine.poitras@uqtr.ca)

<sup>3</sup> Professeure adjointe, École de travail social et de criminologie, Université Laval, 1030 Avenue des Sciences Humaines, Québec (Québec), G1V 0A6, Canada. Téléphone : 418-997-8504. Courriel : [elisabeth.godbout@tsc.ulaval.ca](mailto:elisabeth.godbout@tsc.ulaval.ca)

**Adresse de correspondance :** Karine Poitras, Département de psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières, 3600, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières (Québec), G8Z 1X3, Canada. Téléphone: 819-376-5011. Courriel : [karine.poitras@uqtr.ca](mailto:karine.poitras@uqtr.ca)

## Résumé

Les difficultés de contact parent-enfant à la suite d'une séparation parentale sont régulièrement discutées dans les situations familiales hautement conflictuelles. Sources de vives préoccupations chez les intervenants psychosociaux et judiciaires, elles peuvent entraîner des répercussions importantes pour les enfants et placent le parent rejeté à risque d'un éloignement, voire d'une rupture de lien. Phénomène multifactoriel reconnu, des lacunes conceptuelles persistent et des questionnements demeurent quant à l'existence de sous-types de difficultés de contact. L'objectif de cette étude est de documenter les formes de difficultés de contacts et d'explorer les processus en jeu lorsque l'enfant résiste au contact avec un parent, en tenant compte des facteurs individuels, familiaux et systémiques. Adoptant une approche qualitative par étude de cas multiples, l'analyse repose sur des entrevues individuelles menées auprès des parents et des professionnels impliqués, ainsi que sur les dossiers judiciaires des familles. La synthèse de l'information sous forme de matrice a permis de consolider les résultats pour l'ensemble des familles. Les résultats mettent en évidence des cas d'éloignement réaliste ainsi que des situations hybrides qui incluent l'adoption de conduites aliénantes pour l'un ou l'autre des parents. Ils montrent également que, pour les mêmes difficultés de contact identifiées, les processus impliqués dans leur développement et leur maintien peuvent varier considérablement en raison de la multiplicité des facteurs d'influence. L'étude offre ainsi un portrait nuancé des difficultés de contact et illustre les défis d'en faire une évaluation juste, notamment dans les contextes impliquant diverses formes de violence. Il est

recommandé, pour les recherches futures, d'intégrer le point de vue des enfants, qui participent activement au maintien et à l'évolution des difficultés de contact.

*Mots clés : Difficultés de contact parent-enfant, aliénation parentale, conflits sévères de séparation, intervention psychojudiciaire, violence conjugale post-séparation.*

## Introduction

Les difficultés de contact parent-enfant (*parent-child contact problems*; Fidler et al., 2013) renvoient à un phénomène complexe et multifactoriel (Saini, 2019), dont les causes interreliées peuvent conduire au rejet d'un parent par l'enfant. Ces difficultés, issues de motivations conscientes ou inconscientes, s'inscrivent dans une dynamique familiale préjudiciable (Walters & Friedlander, 2016). L'enfant, reconnu comme un acteur dans l'émergence ou le maintien de ces difficultés, peut faire preuve de résistance à l'idée de voir son parent non-gardien, malgré les modalités de partage du temps parental établies ou ordonnées par la cour (Kelly & Johnston, 2001). Cette résistance ou refus de contact peut découler de la réaction de l'enfant à un conflit important entre les parents, à une capacité limitée de ces derniers à répondre à ses besoins, ou encore à une difficulté à reconnaître et gérer l'adaptation ou les réactions normales face aux nouvelles modalités de partage du temps parental (Fidler & Bala, 2020; Judge & Deutsch, 2016; Sullivan et al., 2024). Les difficultés de contact peuvent également résulter d'une réaction de l'enfant à la violence familiale, qui inclut diverses formes de violence, notamment la maltraitance, la négligence et l'exposition à la violence conjugale (Sullivan et al., 2024). Les attitudes et comportements des parents peuvent jouer un rôle central dans l'explication de ces difficultés. Dans les situations fortement cristallisées et marquées par un conflit interparental, un parent peut recourir à des stratégies aliénantes afin de créer une alliance avec l'enfant, ce qui peut mener à un rejet complet de l'autre parent (Baker, 2006). Ces dynamiques sont souvent qualifiées d'aliénation parentale (AP). Dans ce contexte, l'enfant en vient à exprimer librement, et de façon persistante, des sentiments et des

croyances injustifiées par rapport à son expérience avec le parent rejeté (ou aliéné) (Kelly & Johnston, 2001). Enfin, certains suggèrent que le désengagement ou le manque d'assiduité d'un parent peut également fragiliser le lien parent-enfant (Poitras & Drapeau, 2014). Lorsque les contacts deviennent moins fréquents ou irréguliers, les parents disposant de la majorité du temps parental peuvent ressentir de la frustration et un sentiment d'abandon, tandis que ceux ayant un temps parental moindre se disent blessés, exclus ou incompris (Trinder et al., 2002). L'ensemble de ces comportements viennent ainsi renforcer les tensions déjà présentes à l'intérieur du système familial.

La recherche dans le domaine montre que ces problématiques entraînent des répercussions néfastes sur les enfants, qu'elles exercent une pression constante sur le parent rejeté, qu'elles embourbent le système de justice familiale et qu'elles posent des défis significatifs aux professionnels impliqués (Bala et al., 2024; Bala & Hunter, 2016; Sullivan et al., 2024). Une étude récente comprenant un échantillon composé de 1049 professionnels du système de justice familiale a révélé que la majorité d'entre eux se sentent confiants dans leur compréhension générale des dynamiques familiales où un enfant en vient à rejeter son parent, mais sont moins certains des différences entre les termes pertinents associés aux difficultés de contact (p. ex., AP, stratégies aliénantes, éloignement réaliste) et de leurs impacts réels sur les enfants (Pruett et al., 2023). Ainsi, les professionnels se questionnent sur la façon de qualifier et d'identifier les difficultés de contact, de même que sur les interventions cohérentes à l'intérêt de l'enfant et ajustées à ces situations familiales complexes (Fidler & Bala, 2020). En effet, les différents types de

difficultés de contact peuvent se succéder, ce qui augmente le risque d'erreur au moment de l'évaluation. De plus, identifier et différencier le type de difficultés de contact peut être une tâche ardue en raison du caractère conflictuel des interactions au sein de ces familles (p. ex., allégations multiples et contradictoires de la part des deux parents) (Sullivan et al., 2024). Or, l'absence d'une identification rapide et précise de l'origine des difficultés de contact menant au rejet peut conduire à des décisions mal avisées, exposant l'enfant à des répercussions négatives sur son développement à long terme et plaçant le parent rejeté à risque de voir son lien avec l'enfant se détériorer ou se rompre complètement avec son enfant (Sullivan et al., 2024; Warshak, 2019). Considérant que la prévalence de ce type de dossiers augmente dans le système de justice familiale (Bala et al., 2010; Harman et al., 2022; Lorandos, 2020; Marques et al., 2020), il est impératif de définir clairement, dès le départ, la nature et la gravité des difficultés de contact, afin d'orienter de manière appropriée l'intervention clinique et d'établir des objectifs réalistes (Poitras & Drapeau, 2014). Cet article se veut une avancée clinique et scientifique en ce sens, puisqu'il examine les données issues d'un protocole d'intervention psychojudiciaire destiné aux familles confrontées à une séparation hautement conflictuelle.

### **Les difficultés de contact<sup>1</sup>; terminologies et définitions**

La littérature actuelle comporte différentes typologies de difficultés de contact, souvent présentées sur un continuum de sévérité, notamment celui développé par Johnston

---

<sup>1</sup> L'auteure est consciente que le terme québécois largement utilisé est plutôt « difficulté d'accès ». Le terme « difficulté de contact » a été choisi car il inclut les différentes typologies souhaitant être exploitées, telles que l'aliénation parentale et l'éloignement réaliste, en plus de mettre en avant le rôle spécifique de l'enfant.

et Kelly (2001), qui s'étend de l'affinité à l'aliénation parentale (Fidler et Bala, 2020). Le niveau de sévérité ou de gravité des difficultés de contact peut être évaluée en fonction du degré de résistance ou de rejet exprimé par l'enfant envers son parent, et varie selon la durée, la fréquence, la nature et l'intensité des comportements des deux parents qui alimentent cette résistance ou rejet, ainsi que l'âge, la maturité et la vulnérabilité de l'enfant (Drozd et al., 2013; Fidler et al., 2013; Johnston, 2003). Il convient, avant toute chose, de souligner que ces typologies s'appuient principalement sur l'expérience clinique des auteurs et qu'aucune étude empirique permet de distinguer clairement les types de difficultés dans la relation parent-enfant (Polak, 2020). Associé à un faible niveau de conflit parental, l'affinité désigne les situations où un enfant développe une préférence envers l'un de ses parents, que ce soit en raison de l'âge, du tempérament, d'intérêts communs, du genre, ou simplement d'une préférence personnelle pour ce parent et ses méthodes éducatives (Polak & Saini, 2015). L'affinité envers un parent est flexible et peut basculer vers l'autre parent en fonction du contexte, de la situation ou de l'évolution de l'enfant (Fidler et al., 2013). Dans les situations familiales plus problématiques, l'enfant peut former une alliance avec l'un de ses parents, se distançant ainsi de l'autre, bien qu'il demeure ambivalent envers ce dernier (Polak & Saini, 2015). Une alliance peut se former avant, pendant ou après la séparation, souvent en réponse à l'absence répétée, l'implication minimale ou les comportements inadaptés d'un parent, ou à des situations plus spécifiques au divorce, comme la colère ou la tristesse face à un parent qui quitte la

---

À l'inverse, le terme « difficulté d'accès » présente une forte connotation judiciaire et fait principalement référence à la problématique pour un parent d'accéder à son enfant à la suite d'une séparation.

famille ou entame une nouvelle relation (Judge & Deutsch, 2016). L'alliance découle le plus souvent d'un conflit de loyauté, témoignant d'une stratégie d'adaptation à la séparation et au conflit parental (Fidler & Bala, 2020; Kelly & Johnston, 2001). Dans ces circonstances, l'enfant, ne parvenant plus à soutenir les pressions exercées sur lui, peut en venir à prendre parti dans le conflit parental (Fidler & Bala, 2020; Kelly & Johnston, 2001), risquant d'entraîner une résistance ou une réticence à maintenir le contact (Judge & Deutsch, 2016).

Une résistance au contact avec un parent peut également survenir lorsque l'enfant a été exposé, directement ou comme témoin, à des comportements abusifs, à de la négligence, à de la violence familiale ou à d'autres conduites inappropriées, que ce soit durant la vie conjugale ou après la séparation (Drozd & Olesen, 2004; Friedlander & Walters, 2010; Kelly & Johnston, 2001). La littérature scientifique qualifie ces situations d'éloignement réaliste ou de rejet justifié, puisqu'il s'agit d'une réponse adaptative et protectrice de la part de l'enfant (Drozd & Olesen, 2004; Fidler & Bala, 2010; Fidler et al., 2013; Kelly & Johnston, 2001). Situé à l'extrémité la plus pathologique du continuum de Kelly et Johnston (2001), l'AP demeure un concept controversé et parfois confondu avec d'autres difficultés de contact pouvant mieux expliquer l'origine du rejet. Bien que ce concept ne fasse pas consensus, il est largement utilisé par les juges et les avocats au Canada et appuyé par une majorité des auteurs dans la littérature scientifique (Bala et al., 2024). Afin de confirmer la présence d'AP, il est nécessaire d'observer la présence de conduites aliénantes (Fidler & Bala, 2010; Johnston & Sullivan, 2020), de même qu'une

participation active de l'enfant au dénigrement, au rejet, voire à l'exclusion du parent visé (Kelly & Johnston, 2001). Par ailleurs, il appert qu'une majorité des situations familiales s'apparentant à l'AP correspondent plutôt à des cas mixtes ou hybrides dans lesquels le rejet s'inscrit dans une dynamique complexe et multifactorielle, sans qu'un des parents s'efforce de manière malveillante à détruire sa relation avec l'autre parent (Friedlander & Walters, 2010). Dans ces cas hybrides, il est possible d'observer l'adoption de stratégies aliénantes par le parent préféré, un non-respect des frontières entre ce dernier et l'enfant, ainsi qu'une parentalité fragilisée du côté du parent rejeté — ce qui vient souvent renforcer les croyances de l'enfant et les propos du parent aliénant (Fidler et al., 2012; Friedlander & Walters, 2010). En somme, les difficultés de contact dans la relation parent-enfant peuvent se manifester de diverses façons et découler d'une multitude de facteurs liés à une dynamique familiale complexe (De Becker & Ali-Hamed, 2006).

### **Modèles de classification des difficultés de contact**

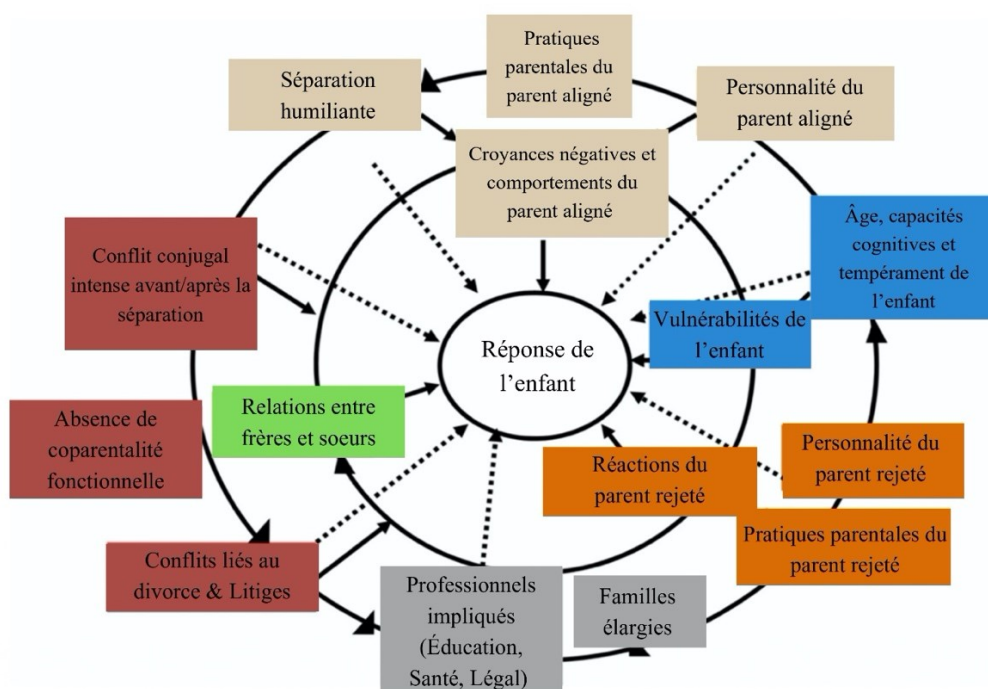
Les modèles multifactoriels soutiennent que, bien qu'un facteur puisse prédominer dans l'émergence de difficultés de contact dans la relation parent-enfant, ces difficultés résultent plus généralement de nombreux facteurs interactifs ayant conduit à la situation actuelle (Drozd & Olesen, 2004; Fidler & Bala, 2010; Johnston & Sullivan, 2020; Kelly & Johnston, 2001). Dans cette perspective, diverses initiatives ont été mises en place afin de classifier et de conceptualiser les difficultés de contact parent-enfant selon une perspective multifactorielle. Par exemple, Johnston et Sullivan (2020) proposent une approche à quatre facteurs qui identifie les sources des difficultés de contact, en

considérant les événements traumatiques dans la famille, les comportements aliénants, les pratiques éducatives et la vulnérabilité ou la résilience de l'enfant. Le modèle de Drozd et al. (2020) présente un arbre décisionnel intégrant les préférences de l'enfant, son âge et son développement, ainsi que les comportements parentaux, afin de faciliter l'évaluation et la comparaison des attitudes parentales, tandis que le modèle de Fidler et Ward (2016) proposent une méthode structurée pour recueillir et interpréter les informations cliniques, incluant les personnes impliquées, les allégations de violence ou d'abus et l'historique des interventions, afin de mieux cerner la gravité de la situation et guider les interventions professionnelles.

À ce jour, le modèle de Kelly et Johnston (2001) demeure le plus complet, puisqu'il distingue diverses typologies de difficultés de contact et a été conçu pour placer le point de vue de l'enfant aliéné au centre de l'analyse. Il offre ainsi un cadre pertinent pour comprendre les facteurs qui sous-tendent la résistance de l'enfant — considéré comme l'élément central de la dynamique — tout en tenant compte des situations plus complexes, où le rejet d'un parent ne peut être attribué uniquement à une dynamique d'AP (Fidler & Bala, 2020). Ce modèle intègre sept facteurs interdépendants, susceptibles de contribuer à l'émergence d'une dynamique de rejet ou d'aliénation (Judge & Deutsch, 2016) : (1) la présence ou non de comportements aliénants; (2) les comportements du parent rejeté; (3) les indices de violence, de négligence ou d'abus; (4) la judiciarisation et la chronicité du conflit; (5) les relations avec la fratrie/les comportements de la fratrie; (6) le tempérament de l'enfant; et (7) les facteurs développementaux.

Figure 1

*Modèle multifactoriel de résistance/refus de contact d'un enfant, tiré de Johnston et Sullivan, 2020. Adapté de Kelly et Johnston (2001) [traduction libre]*



L'ensemble de ces modèles mettent en garde les professionnels de la justice familiale contre la tentation de présumer, dès le départ, d'une cause unique ou dominante au rejet d'un parent par un enfant (Sullivan et al., 2024). Les approches multifactorielles permettent une compréhension clinique plus nuancée, en s'appuyant sur des recherches appliquées et menées auprès des enfants et de leur famille (Johnston & Sullivan, 2020). Dans cette optique, il demeure essentiel de clarifier les différentes formes de difficultés de contact recensées dans la littérature et de fournir aux intervenants des modèles d'évaluation et d'intervention appropriés.

### **Les conflits sévères de séparation**

L'examen des difficultés de contact nécessite de prendre en compte le niveau de conflit intrafamilial, celles-ci étant souvent liées à des conflits conjugaux marqués et à une dynamique préjudiciable entre ex-partenaires, où les enfants se retrouvent au centre d'un processus de triangulation, incités à prendre parti ou à relayer des messages hostiles (Garber, 2020; Kelly & Johnston, 2001). La recherche soutient que les conflits sévères de séparation (CSS) se caractérisent par des recours fréquents aux tribunaux, des degrés élevés de colère et de méfiance entre les ex-conjoints ainsi qu'une incapacité à coopérer ou à communiquer (Johnston et al., 2009). Au sein des CSS, il est possible d'observer diverses formes de violence, ainsi que des comportements qualifiés d'aliénants (Birnbaum & Bala, 2010; Saini & Birnbaum, 2007). Bien que certaines situations révèlent un chevauchement entre violence intrafamiliale et comportements aliénants, plusieurs cas d'AP ne comportent aucune allégation de violence (Rowlands et al., 2022). Malgré un consensus établissant que toute forme de violence exclut l'hypothèse d'AP (Fidler et al., 2013), il n'existe à ce jour aucune ligne directrice permettant de distinguer ce qui relève de pratiques parentales abusives ou non (Sullivan et al., 2024).

Certains auteurs suggèrent que l'évocation de l'AP peut être utilisée comme stratégie de défense en réponse à des allégations de violence conjugale ou familiale (Meier et al., 2019; Milchman, 2019), alors que des études soulignent que certains professionnels ont parfois tendance à minimiser ou à accorder peu de crédibilité aux allégations formulées par des parents impliqués dans des contextes familiaux hautement conflictuels,

notamment en lien avec l'AP et la violence conjugale (Meier, 2020; Saini et al., 2020). Parallèlement, d'autres soutiennent que le dénigrement persistant de l'autre parent constitue en soi une forme de violence familiale, prolongeant un contrôle coercitif dans la relation interparentale par l'entremise des enfants (Harman & Lorandos, 2021; Warshak, 2015). Ainsi, il ne fait aucun doute que les tribunaux et les professionnels de la justice familiale se heurtent à d'importantes difficultés lorsqu'ils doivent traiter des allégations contradictoires de violence et d'AP, et tenter de les dissocier du contexte dans lequel elles émergent le plus souvent, soit dans le cadre des CSS (Polak & Saini, 2019).

### **Prévalence et conséquences du phénomène**

À ce jour, il demeure difficile d'estimer avec précision le nombre de familles touchées par des difficultés de contact et d'en dresser un portrait nuancé. Cette incertitude s'explique notamment par la complexité entourant l'évaluation des difficultés de contact, phénomène dont les conceptualisations demeurent divergentes (Saini et al., 2012). Bien que les difficultés de contact puissent survenir dans des familles séparées sans litige, elles sont plus fréquemment observées dans des contextes de séparation hautement conflictuelle, souvent marqués par des allégations contradictoires d'aliénation parentale et de violence familiale (Bala et al., 2024). Alors que le conflit entre les parents pourrait persister pendant plusieurs années, voire s'intensifier avec le temps pour environ 20 à 35 % de l'ensemble des séparations parentales (Drapeau et al., 2009; Maccoby & Mnookin, 1992), certaines études suggèrent que 20 à 40 % d'entre elles seraient aussi aux prises avec des difficultés de contact parent-enfant (Johnston, 2003; Poitras et al., 2021).

Pour les enfants qui vivent une rupture de lien avec l'un de leurs parents, les conséquences développementales sont préoccupantes (Cyr et al., 2021) et leur vulnérabilité psychosociale est accentuée par une exposition prolongée à des conflits parentaux sévères et persistants (Haddad et al., 2016; van Dijk et al., 2020). En effet, ces situations peuvent constituer un motif de signalement aux services de protection de la jeunesse (Fauteux, 2013; Saini et al., 2013) et représentent un contexte propice à l'émergence de dynamiques d'aliénation parentale (Kelly & Johnston, 2001). Ainsi, bien que les difficultés de contact ne soient pas exclusives aux séparations hautement conflictuelles, celles-ci correspondent généralement aux situations où les relations entre ex-partenaires sont les plus détériorées et une meilleure compréhension de ces contextes s'impose (Godbout, 2014).

### **Caractéristiques des familles impliquées**

Les recherches indiquent que les parents impliqués dans des CSS présentent souvent des caractéristiques individuelles liées à une coparentalité dysfonctionnelle, favorisant ainsi le maintien du conflit dans le temps (Leclair et al., 2017; Turbide, 2017). Certains auteurs suggèrent que ces parents peuvent, par exemple, être peu conscients de leur part de responsabilité dans le conflit (Anderson et al., 2010; Donner, 2006; Saini & Birnbaum, 2007) ou encore manifester une immaturité et une instabilité affective (Alary, 2015; Anderson et al., 2010). Toutefois, il convient de rappeler que les données de recherche sur les parents reposent principalement sur des études cliniques, tandis que les données empiriques sur le sujet demeurent limitées (Paquin-Boudreau et al., 2022). De plus, des études démontrent que le système judiciaire lui-même contribue à accroître l'animosité et

l'hostilité entre les parents, risquant d'envenimer la situation familiale et de nuire à la reprise d'une communication fonctionnelle (Bala et al., 2017; Ward, 2007). Dans ce contexte, les parents peuvent solliciter divers professionnels et systèmes simultanément pour tenter de résoudre le litige, notamment le système judiciaire, la protection de la jeunesse et le système de santé et de services sociaux (Godbout et al., 2018; Houston et al., 2017).

L'objectif de cette étude consiste à effectuer une analyse exhaustive de l'ensemble des facteurs contribuant au rejet ou à l'éloignement d'un enfant vis-à-vis de l'un de ses parents, en s'appuyant sur le modèle multifactoriel proposé par Kelly et Johnston (2001). Ce modèle, présenté à la Figure 1, a été retenu en raison de sa capacité à fournir un cadre pertinent pour évaluer et distinguer les difficultés de contact, y compris lorsqu'elles prennent une forme hybride. Plus précisément, cette recherche vise à répondre à la question suivante : Chez les familles où la séparation est marquée d'un CSS, comment les difficultés de contact parent-enfant et leur évolution sont-elles liées aux éléments propres à l'enfant, aux parents, à la dynamique familiale et aux influences externes de la famille? Suivant cette analyse, quelle est la nature de ces difficultés de contacts parent-enfant? Cet examen des difficultés de contact adopte une perspective systémique qui reconnaît la complexité et le caractère multifactoriel du phénomène. Il vise à combler les lacunes conceptuelles afin de soutenir les professionnels dans la détection des processus impliqués lorsqu'un enfant refuse le contact avec un parent.

## **Méthodologie**

### **Approche et devis de recherche**

L'étude de cas multiple a été retenue afin de documenter et de dégager une compréhension holistique, riche et approfondie des difficultés de contact dans le contexte spécifique des CSS. Cette approche méthodologique flexible assure une robuste validité interne grâce à la triangulation de diverses sources de données et permet d'effectuer une analyse approfondie d'un phénomène d'intérêt selon son contexte d'émergence, et ce, sans aucune manipulation de la part du chercheur (Dahl et al., 2020). Contrairement à l'étude de cas simple, qui se prête davantage à l'exploration approfondie d'une situation singulière, l'étude de cas multiple s'avère plus appropriée — et méthodologiquement plus prudente — lorsqu'il s'agit de comprendre un phénomène dans une visée de généralisation (Yin, 2009). En ce sens, les familles à l'étude, jugées exigeantes pour le système judiciaire, recourent fréquemment aux tribunaux en multipliant les procédures, ce qui nuit à l'efficacité des services déployés pour les accompagner (Birnbaum & Bala, 2010; Cyr et al., 2017; Neff & Cooper, 2004). Ces familles nécessitent des interventions personnalisées et spécialisées, dépassant les capacités d'une seule discipline. Les données issues de cette étude s'inscrivent donc dans le cadre précis d'une intervention permettant de conjuguer un accompagnement psychosocial et judiciaire afin de garantir une prise en charge adaptée (Haddad et al., 2016; Levite & Cohen, 2012; Templer et al., 2017). Le protocole de recherche distinctif propre à cette intervention, associé à l'opportunité de rejoindre cette clientèle difficilement accessible et à la diversité des sources de données disponibles pour chaque famille, a rendu l'étude de cas multiple particulièrement pertinente. En s'appuyant

sur un devis exclusivement qualitatif, cette approche offre l'avantage d'examiner le phénomène de l'intérieur, en intégrant le point de vue expérientiel de tous les acteurs concernés, qu'ils soient directement touchés par les difficultés de contact ou appelés à intervenir sur différents plans auprès de ces familles.

### **Procédure**

Cet article vise à documenter les difficultés de contact parent-enfant ainsi que leur évolution dans le temps, en s'appuyant sur les données de recherche issus du programme d'intervention « Parentalité Conflit Résolution » (PCR). Élaboré et conçu par une équipe psychojudiciaire, l'intervention PCR cible spécifiquement les familles confrontées à des conflits aigus concernant le partage du temps parental post-séparation<sup>2</sup>. Cette intervention psychojudiciaire novatrice est reconnue (Cyr et al., 2020), et vise à améliorer la qualité des relations coparentales, à rétablir les contacts entre le parent rejeté et l'enfant, ou à renforcer les liens existants entre eux (Cyr et al., 2016; Fieldstone et al., 2012; Neff & Cooper, 2004). Ce modèle repose sur la collaboration interprofessionnelle et offre un suivi psychojudiciaire — impliquant un juge saisi du dossier et des avocats favorisant une approche collaborative — ainsi qu'un accompagnement psychothérapeutique par une intervenante en dynamique familiale (IDF) d'une durée maximale de 45 heures. Les parents ont été informés de la recherche dès la demande de participation au programme

---

<sup>2</sup> Divers articles peuvent être consultés afin d'en apprendre davantage sur le programme PCR et ses spécificités, notamment l'article suivant : Cyr, F., Poitras, K., Godbout, É., & Baude, A. (2021). Parentalité-conflit-résolution : un modèle d'intervention psychothérapeutique et interdisciplinaire. *Revue québécoise de psychologie*, 42(2), 145-166. <https://doi.org/10.7202/1081259ar>

d'intervention, et leur consentement à participer à la recherche évaluative liée au protocole PCR a également été obtenu à ce moment. Les parents participent à des entrevues individuelles une fois l'intervention psychosociale terminée, abordant leur expérience du protocole PCR, leur satisfaction envers les acteurs judiciaires et psychosociaux, ainsi que l'évolution de leur situation coparentale et familiale. Après chaque entrevue, ils remplissent un questionnaire en ligne. Les avocates et les IDF complètent également des questionnaires en ligne au début et à la fin de leur mandat, puis partagent leur expérience dans le cadre d'entrevues individuelles. Alors que le projet de recherche était en cours, dix-sept familles participantes étaient recensées. L'application de critères éthiques et méthodologiques rigoureux, notamment l'obtention du consentement écrit des deux parents ainsi que la complétion de l'ensemble des étapes du projet, a conduit à une sélection ciblée des situations pouvant être retenues pour les analyses. Pour faire partie intégrante des analyses, il était essentiel d'avoir accès au dossier judiciaire complet, incluant le rapport de l'IDF, condition indispensable pour répondre rigoureusement aux objectifs de l'étude et garantir une triangulation méthodologique des différentes sources de données. Dans ce contexte, l'échantillon final est composé de quatre familles et c'est sur ces familles qu'ont porté les analyses. La section sur les données et informations recueillies détaille l'ensemble des éléments utilisés pour répondre à l'objectif de cette étude. Au stade des analyses, le projet de recherche et l'intervention sont terminés.

## **Échantillon**

Les huit parents sont âgés entre 34 et 55 ans ( $M = 44$  ans,  $ÉT = 6,18$ ) et chaque famille ( $n = 4$ ) compte entre un et trois enfants, âgés de 7 à 17 ans ( $n = 8$  enfants au total). La durée de vie commune des parents varie de 3 à 17 ans. Le délai entre la séparation des parents et le début de l'intervention PCR varie de 2 à 8 ans. La collecte de données implique des points de vue variés, soit ceux des parents, des IDF ( $n = 3$ ) et des avocates représentant les parents ( $n = 8$ ). Pour chacun des 4 couples parentaux, un parent a été identifié comme « parent préféré » et l'autre comme « parent rejeté ». Les parents identifiés comme préférés sont généralement les demandeurs dans le litige ( $n = 3$ ), souhaitant maintenir ou obtenir la plus grande part du temps parental. À l'inverse, les parents rejetés occupent donc la position de défendeurs ( $n = 3$ ) et cherchent à préserver ou à élargir leur temps parental, celui-ci étant déjà plus limité que celui du parent préféré.

## **Sources de données et informations recueillies**

Le Tableau 1 présente l'ensemble des sources de données et des informations recueillies. En complément de l'analyse du dossier judiciaire, les entrevues semi-dirigées ont été réalisées auprès des parents, des IDF et des avocates après la complétion de l'intervention. L'ensemble de ces informations ont permis de réaliser un croisement des différents points de vue des parties impliquées.

**Tableau 1***Compilation des sources de données exploitées pour les analyses*

Source de données issues du dossier judiciaire	Finalité
<p><i>Demande de participation au programme PCR :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Critères justifiant l'adhésion de la famille au programme d'intervention (risque de rupture de lien, présence d'allégations d'AP, etc.)</li> </ul>	Identifier les causes du litige.
<p><i>Risque de conflit parental post-séparation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnaire d'évaluation du risque de conflit parental à la suite de la séparation (ERCP) (Birnbaum et al., 2018) permettant d'évaluer la sévérité du conflit parental et les facteurs de risque qui y sont associés.</li> </ul>	Identifier le degré de sévérité du conflit.
<p><i>Déclaration des parties en litige :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Document légal dans lequel les parties en litige présentent des informations, des faits ou des témoignages pertinents pour exprimer leur point de vue sur des questions précises.</li> </ul>	Documenter la chronologie des événements.
<p><i>Rapport de l'IDF :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisé par l'IDF en fin de mandat, incluant les dynamiques familiales, les conflits, les moyens mis en place, les progrès et les recommandations.</li> </ul>	Préciser le type de difficulté de contact identifié par l'IDF.
Entrevues semi-dirigées	Finalité
<p><i>Parents :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprend le vécu de chaque parent face à la séparation, leur perception de l'autre parent, leur opinion sur les modalités de partage du temps parental, ainsi que sur les allégations relatives à l'AP, à la violence, et tout ce qui se rapporte aux difficultés de contact, à la rupture de lien et aux conflits.</li> </ul>	Recueillir des informations sur la dynamique familiale pré et post-séparation, ainsi que sur la qualité de la relation avec l'enfant et le parent rejeté.
<p><i>Avocates et IDF :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprend la nature des difficultés de contact, les caractéristiques personnelles des individus impliqués, ainsi que les événements passés et présents susceptibles d'avoir exacerbé les problématiques rencontrées.</li> </ul>	

## **Plan des analyses**

Le cadre méthodologique de la recherche s'appuie sur la méthode de réduction de l'information sous forme de matrice de Miles et Huberman (2003). Une matrice, représentant l'intersection de deux ou plusieurs listes organisées en lignes et en colonnes, nécessite d'identifier des dimensions interconnectées, de les distinguer temporellement, de regrouper et d'aligner les réponses sur une échelle d'évaluation, puis de fournir une explication du modèle de réponse dominant (Miles & Huberman, 2003). En premier lieu, les dimensions ont donc été classées en deux catégories en fonction du temps : d'une part, le portrait général de la famille, le degré de conflit et ses causes avant le début de l'intervention, et d'autre part, les points de vue des parents et des divers acteurs impliqués auprès de la famille concernant les causes et l'évolution de la difficulté de contact, après l'intervention avec l'IDF. La première catégorie est complétée à partir des annexes (critères justifiant l'adhésion de la famille au programme d'intervention et questionnaire d'évaluation du risque de conflit parental post-séparation), tandis que la deuxième, à partir des entrevues semi-dirigées, du rapport de l'IDF et des déclarations des parties en litige. En deuxième lieu, la lecture flottante et le découpage en unité de sens de l'ensemble des sources de données a permis de condenser plus de 80 pages d'entrevues et d'informations sous forme de matrices. La première matrice synthèse, correspondant à la première catégorie, regroupe l'historique familial et relationnel, les relations parents-enfants, les objectifs de l'intervention et les difficultés de contacts recensées. La deuxième matrice synthèse, correspondant à la deuxième catégorie, présente les divergences et convergences des points de vue des participants (parent rejeté et son avocat; parent préféré et son avocat;

IDF) sur les difficultés de contact, permettant ainsi d'illustrer la dynamique relationnelle et familiale ayant mené ces familles devant les tribunaux. Enfin, la typologie des difficultés de contact a été employée pour identifier les similitudes et élaborer des modèles de réponse, s'apparentant au modèle multifactoriel de Kelly et Johnston (2001), en fonction des cas de figure recensés et des difficultés de contact identifiées.

## Résultats

### **Adhésion familiale au programme PCR : Portrait du litige pré et post-intervention**

Au moment de la demande, les difficultés de contact sont jugées très sévères, marquées par une résistance significative de l'enfant à l'égard d'un parent, et ce, au sein des quatre familles à l'étude. L'intervention vise systématiquement à prévenir une rupture du lien ou à éviter qu'elle ne se cristallise. Des incidents de violence sont rapportés, de même que de nombreuses allégations d'AP, de violence conjugale, d'entrave au contact ou de limites dans les habiletés parentales. Plusieurs critères expliquant la persistance du litige au fil du temps ont été identifiés, notamment une hostilité élevée entre les parents, une attitude de disqualification et de dénigrement d'un parent envers son ex-partenaire, la présence de difficultés de contact parent-enfant, ainsi que le risque d'une rupture totale du lien parent-enfant. En ce qui concerne la gravité du conflit, l'analyse des réponses au questionnaire *Évaluation du risque de conflit parental à la suite de la séparation* (ERCP) indique un conflit qualifié de sévère qui se caractérise par des problèmes de communication persistants entre les parents, un manque de confiance mutuelle et une incapacité à résoudre leurs problèmes. Dans l'ensemble des dossiers, ce sont les avocates

représentant les parents qui ont recommandé l'intervention PCR afin d'aider ces-derniers à mettre un terme à l'affrontement judiciaire et de soutenir la coparentalité.

Au cours de l'intervention, deux modifications ont été observées quant au partage du temps parental, passant d'un partage du temps parental égalitaire à un temps majoritaire et exclusif à un parent. Ces changements résultent du refus des enfants de maintenir cette entente en raison des violences exercés par le père. Par conséquent, la mère obtient l'exclusivité du temps parental. Dans les deux autres situations, aucun changement n'est survenu. Dans le premier cas, l'enfant refuse catégoriquement de voir sa mère et choisit de vivre à temps plein chez l'autre parent. Le partage du temps parental, initialement exclusif au père, demeure ainsi jusqu'à la fin de l'intervention. Dans le deuxième cas, la mère détenait l'exclusivité du temps parental depuis la séparation, tandis que le père avait les enfants une fin de semaine sur deux, une entente qui reste inchangée à la fin de l'intervention. Ainsi, les mères rapportent une fréquence de contacts plus élevée avec leurs enfants, allant de plusieurs fois par semaine à tous les jours, tandis que les pères rapportent peu de contacts et ceux-ci peuvent être espacés aux deux semaines.

### **Regards variés sur les origines du rejet : les points de vue des acteurs impliqués**

#### ***Point de vue des parents préférés***

Les parents préférés, c'est-à-dire ceux pour qui la relation parent-enfant n'est pas fragilisée et qui disposent de la plus grande part du temps parental, déclarent ne pas s'opposer aux contacts avec l'autre parent. Ceux-ci demeurent cependant inquiets lors des

contacts pour plusieurs raisons comme la peur que les enfants s'ennuient, que la routine soit bouleversée à leur retour, etc. Les parents préférés se déclarant victimes de violence de la part de l'ex-partenaire ( $n = 2$ ) sont particulièrement préoccupés par le risque que la colère et la violence de leur ex-partenaire se répercutent sur leurs enfants. Pour eux, il demeure difficile de reconnaître les capacités parentales de l'autre parent et d'envisager lui pardonner ses comportements antérieurs ou actuels. De plus, toujours du point de vue du parent se disant victime de violence, une détresse psychologique est observée chez les enfants issus de ces familles, et c'est plutôt dans cette optique que les parents souhaitent limiter les contacts :

*« Mon grand a été victime de violence. Le changement de garde est bénéfique pour lui. Il avait des idées suicidaires. Ça lui permet de reprendre des forces au niveau psychologique. »* (Entrevue semi-dirigée post-intervention, parent préféré 4)

Pour les parents préférés qui n'ont pas été confrontés à la violence ( $n = 2$ ), leur principale préoccupation réside dans l'instabilité et l'immaturation de l'autre parent. Un parent décrit cette situation comme une relation de type enfant-enfant plutôt qu'une relation parent-enfant stable :

*« [...] (nom du père) n'agit pas en parent, c'est deux enfants qui se chamaillent. [...] (nom du parent) est instable et enchaîne les relations. »* (Entrevue semi-dirigée post-intervention, parent préféré 3)

Dans le même ordre d'idées, l'un de ces parents déclare que les propos dénigrants, les insultes, les menaces et les allégations proférés par l'autre parent ne favorisent en rien la collaboration et le bien-être de l'enfant.

### ***Point de vue des parents rejetés***

Les parents rejetés expriment une détresse significative en lien avec la fragilité du lien avec leurs enfants et la menace imminente d'une rupture complète de lien si aucune action n'est entreprise rapidement. Ils expriment également leur frustration face à la complexité de conserver leur temps parental avec leurs enfants, et ce, même lorsque les contacts sont prévus d'avance. Pour deux parents, le rejet de leur enfant semble être la conséquence d'une manipulation de la part de l'autre parent. L'un d'eux déclare :

*« [...] (nom du parent) est manipulateur et menteur. [...] met le doute dans la tête de mon enfant et fait de l'aliénation parentale. [...] m'a volé mon enfant. »*  
(Entrevue semi-dirigée post-intervention, parent rejeté 3)

Cette situation pousse les parents à agir pour retrouver leurs contacts. Un parent déclare ceci :

*« [...] (nom du parent) tente par tous les moyens de manipuler mes enfants afin de créer une rupture de contact entre eux et moi. C'est pourquoi je demande au tribunal la tenue d'une expertise psychosociale [...] Il s'agit du seul moyen de déterminer si (nom du parent) effectue de l'AP. »* (Déclaration du parent, dossier judiciaire, parent rejeté 1)

La dynamique de violence soulevée par les parents préférés ( $n = 2$ ) n'apparaît pas aussi clairement dans les entrevues avec les parents rejetés. Un parent, pour sa part, nie catégoriquement les allégations de violence et affirme qu'elles sont utilisées pour le tenir à distance de ses enfants. L'autre parent accepte, au terme de l'intervention, que les enfants passent plus de temps avec le parent préféré et, malgré la diminution du temps passé avec eux, il constate une amélioration significative de leur comportement lors de son temps parental. Il convient toutefois de souligner que ce changement a nécessité un long

processus judiciaire, initié par le parent préféré pour limiter le temps parental du parent rejeté.

### ***Point de vue des avocates des parents préférés***

Les avocates représentant les parents préférés appuient les déclarations de leurs clients selon lesquelles les parents rejetés semblent être peu engagés dans leur rôle parental et semblent également peu enclins à faire les efforts nécessaires pour renouer le lien avec leurs enfants. Une avocate met en évidence les bienfaits et la nécessité de reconnaître la violence dans le cadre d'intervention portant sur les difficultés de contact :

*« [...] (nom du parent) me confie combien il a été rassurant qu'une personne extérieure à sa famille reconnaisse la violence qu'elle a subie. Les IDF saisissent le problème et c'est une bonne source de réconfort je trouve. »* (Entrevue semi-dirigée post-intervention, avocate parent préféré)

Des facteurs différents contribuant au rejet sont mis de l'avant par les différentes avocates impliquées. Tout d'abord, l'âge des enfants semblent avoir un impact, puisqu'il est difficile de mobiliser les enfants plus âgés qui approchent de l'âge de la majorité. Une autre avocate souligne des différences marquées quant aux routines, aux pratiques éducatives et à la discipline au sein des deux foyers, créant ainsi des environnements totalement distincts pour les enfants. Enfin, les avocates représentant ce groupe de parents soulignent que ces dynamiques familiales, caractérisées par les difficultés de contact identifiés (éloignement réaliste, conflit de loyauté et allégations d'AP), apparaissent souvent comme plus résistantes au changement et tendent à se cristalliser avec le temps.

### ***Point de vue des avocates des parents rejetés***

Une avocate rapporte que, bien que sa cliente s'estime rejetée par son enfant, elle perçoit chez celle-ci des comportements aliénants et constate qu'elle n'arrive pas à reconnaître sa responsabilité dans les difficultés de contact qui sont identifiées. Cette résistance de la part de sa cliente a mis à mal leur relation et a conduit cette avocate à cesser de la représenter. Dans une situation similaire, une autre avocate indique que son client « *prétend être victime d'AP* », mais elle demeure prudente face à ces affirmations en raison du caractère contradictoire des versions présentées par les parties. Pour ces avocates, il devient alors plus difficile de soutenir sans réserve les dires de leur client, tant la véritable nature des difficultés de contact est complexe à démêler. Dans deux autres dossiers, l'avocate du parent rejeté constate que l'intervention systémique a mis en évidence une problématique bien plus grave que celle initialement évoquée par son client :

*« Le mandat n'a pas changé, mais il est évident qu'on ne gère pas une situation d'irritants entre deux parents comme on gère une situation qui a, comme toile de fond, de la violence conjugale. »* (Entretien semi-dirigée post-intervention, avocate parent rejeté)

Pour ces avocates, appliquer les mêmes modalités de partage du temps parental à tous les enfants ne semble pas être une solution adaptée, puisque chaque enfant entretient une relation différente avec le parent rejeté, impliquant des besoins spécifiques.

Les propos des avocates illustrent la complexité des dynamiques familiales marquées par le rejet, où s'entremêlent des enjeux de violence, des écarts dans les pratiques éducatives et des responsabilités parfois difficiles à reconnaître. L'accès au point de vue

de l'autre partie devient aussi un défi dans le soutien et l'accompagnement du client qu'elles représentent, notamment lorsque certains aspects sont minimisés ou contradictoires.

### ***Point de vue des IDF***

Ces professionnelles reconnaissent une dynamique de violence conjugale dans deux situations familiales. L'une d'elles indique que les enfants présentent clairement des signes de stress post-traumatique, et elle estime qu'il serait préférable que le parent violent ait un accès limité aux enfants :

*« Le parent a été très violent envers (nom de l'enfant) [...]. Tant que la violence ne sera pas nommée, il n'y aura pas de changements. »* (Entrevue semi-dirigée post-intervention, IDF)

Dans les deux autres situations familiales, les IDF précisent que les difficultés de contact parent-enfant relèvent d'un « cas extrême de conflit de loyauté », où les enfants développent une forte résistance au contact avec l'un des parents. Selon elles, ces conflits de loyauté résultent de plusieurs facteurs : la crainte chez l'enfant de voir s'opérer un changement dans le partage du temps parental, un dénigrement parental alimentant les comportements de rejet qui passe par la dévalorisation du parent visé, ainsi que l'implication de la famille élargie qui renforce ce dénigrement et contribue à véhiculer une image négative du parent rejeté. L'attitude passive du parent rejeté pourrait également constituer un facteur qui renforce la distance prise par les enfants :

*« Le parent souhaite ne pas être exclu de son rôle [...] et rétablir le lien de confiance entre (nom de l'enfant) et lui. Il assume cependant très mal son rôle [...] et il est plutôt passif. »* (Rapport de l'IDF)

Enfin, une IDF souligne qu'il est difficile de cerner les parents en raison de leurs mensonges et de l'impression qu'ils cachent des éléments. Elle ajoute que cela complique l'évaluation de la situation ainsi que la compréhension des dynamiques entre les personnes impliquées.

En résumé, les IDF brossent un portrait clair et cohérent des familles, en rattachant les enjeux observés à une difficulté de contact bien définie. En ce sens, les difficultés de contact relèvent selon elles de capacités parentales limitées et de carences affectives importantes chez les deux parents, plutôt que d'un processus de dénigrement conduisant au rejet d'un parent. En aucun cas elles ne concluent à la présence d'AP dans les dossiers étudiés.

### **Synthèse des différentes configurations des difficultés de contact recensés**

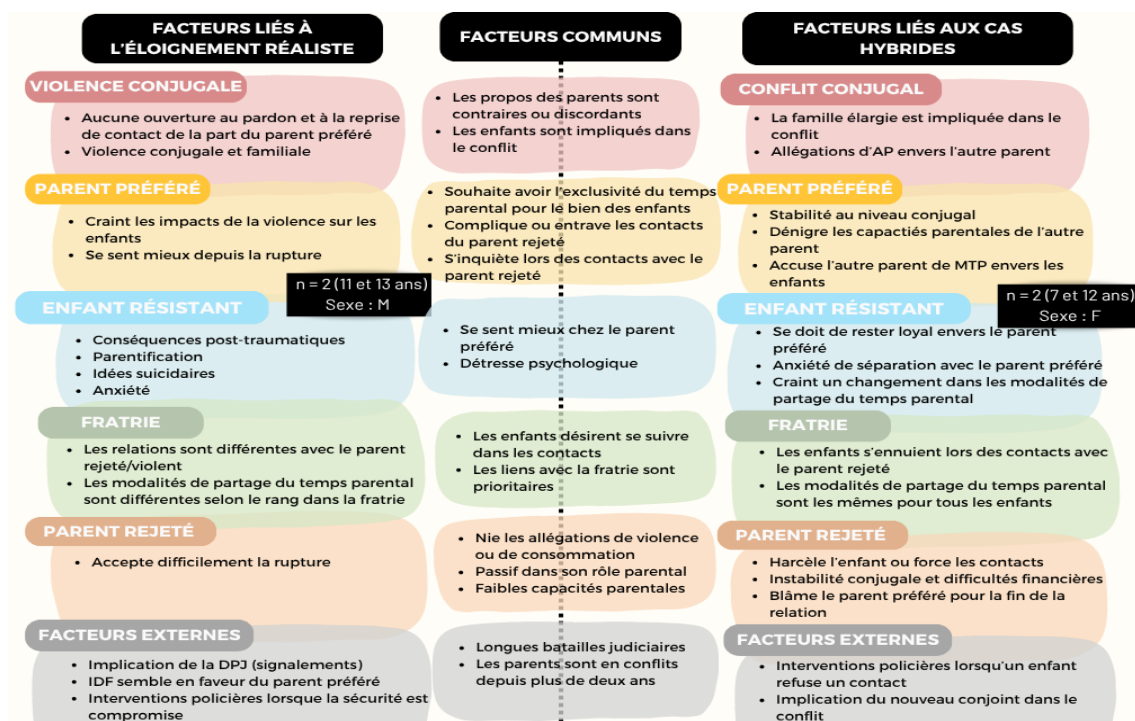
La Figure 2 démontre que deux cas de figure se dégagent, soit deux cas où un conflit de loyauté explique le rejet de l'enfant, et deux autres où la résistance au contact découle d'une dynamique de violence intrafamiliale, actuelle et passée. En considérant ces types de difficultés de contact dans une perspective multifactorielle, il est possible de constater que bien que seuls deux cas de figure semblent se présenter initialement de la même façon, ceux-ci demeurent significativement différents. Dans le premier cas de conflit de loyauté identifié par l'IDF, l'enfant refuse de se séparer du parent préféré, percevant que celui-ci a besoin de soutien. Dans le second cas de conflit de loyauté, l'enfant redoute un changement des modalités de partage du temps parental au cas où le lien avec le parent

rejeté en venait à s'améliorer, souhaitant plutôt vivre à temps plein avec l'autre parent et sa nouvelle famille. Selon la littérature scientifique dans le domaine, les caractéristiques de ces deux situations reflètent des frontières enchevêtrées, incluant des formes d'alliance et des allégations d'AP, typiques des cas hybrides (Friedlander & Walters, 2010). Dans ces formes hybrides, les parents rejetés peuvent réagir par passivité ou retrait, ou encore adopter des comportements qualifiés d'égocentrés ou d'immatures, sans réelle prise de conscience de l'impact de leurs attitudes sur la situation et sur l'enfant. Ces réactions peuvent alors renforcer les allégations du parent aliénant ou de l'enfant, telles que l'abandon, le désintérêt ou l'incompétence parentale (Baker, 2006; Kelly & Johnston, 2001). Cet état de passivité est également relevé par une IDF dans un cas de conflit de loyauté. Dans cette perspective, ces deux premiers cas, initialement identifiés comme des conflits de loyauté, seront reclassés comme des cas hybrides, un choix qui sera maintenu par la suite. Dans l'un des cas d'éloignement réaliste, le parent rejeté prend conscience des difficultés vécues par les enfants et admet que la violence est à l'origine des symptômes observés (anxiété, indices de stress post-traumatique, idées suicidaires). Cette reconnaissance clarifie la situation pour les enfants et le parent préféré, et ouvre la voie à une reprise de contact progressive. Dans l'autre cas, la violence persiste et se manifeste envers les enfants depuis la séparation. Ces actes ne sont ni reconnus ni nommés par l'auteur de violence, ce qui entraîne une rupture de lien, cette fois avec l'enfant cadet, les enfants plus âgés ayant déjà rompu tout contact avec le parent violent.

En bref, l'analyse de l'ensemble des sources de données disponibles, tout en tenant compte du point de vue des IDF, a permis de conclure que, dans deux familles, le rejet pouvait être associé à un éloignement réaliste, tandis que dans les deux autres, il s'agissait de cas hybrides. La Figure 2, qui s'appuie sur les catégories du modèle multifactoriel de Kelly et Johnston (2001) présenté à la Figure 1, illustre les facteurs propres à l'éloignement réaliste ainsi qu'aux cas hybrides. L'ensemble des indices associés au rejet parent-enfant ont pu être répartis dans les différentes catégories du modèle. Lorsque certains éléments apparaissaient des deux côtés — par exemple, l'implication des enfants dans le conflit — ils ont été regroupés dans une catégorie intermédiaire intitulée *facteurs communs*, afin de dégager ce qui relie ces situations de difficultés de contact, au-delà de ce qui les distingue.

Figure 2

*Modèle synthèse et multifactoriel des situations de rejet liées à l'éloignement réaliste et aux cas hybrides dans les quatre situations examinées*



## Discussion

À partir des données de recherche originales issues d'un protocole d'intervention psychojudiciaire destiné aux familles vivant une séparation hautement conflictuelle, la présente étude visait à identifier la nature des difficultés de contact parent-enfant, ainsi que les liens entre ces difficultés et les caractéristiques propres à l'enfant, aux parents, à la dynamique familiale et aux influences extérieures à la famille.

Les résultats confirment d'abord la pertinence de documenter les enjeux individuels, dyadiques et familiaux liés aux difficultés de contact, ainsi que les facteurs associés et externes à la famille. Conformément aux plus récentes études à ce sujet, ces résultats révèlent que les difficultés de contact sont mieux comprises dans une perspective multifactorielle et systémique (Fidler & Bala, 2020). En effet, placer les éléments contribuant aux difficultés de contact sous la forme du modèle multifactoriel préalablement développé par Kelly et Johnston (2001) a permis d'illustrer comment des difficultés de contact en apparence semblables peuvent découler de causes variées et d'enjeux différents. Ainsi, creuser au-delà du « diagnostic » conventionnel semble favoriser la compréhension et l'expression des multiples éléments ayant pu contribuer au rejet, offrant ainsi un portrait plus juste de la dynamique familiale ayant mené à ces difficultés et aux interventions qui leur sont adaptées. Cette approche a également permis de répondre à la question de recherche dans sa globalité et d'illustrer le rôle de chaque individu dans la genèse et le maintien de ces difficultés.

Les données montrent que les enfants jouent un rôle majeur dans le maintien de la résistance aux contacts, la fratrie étant une autre influence importante. Les parents semblent être à risque de voir l'ensemble de leurs liens se détériorer si la relation avec un enfant, surtout l'aîné, se fragilise. Les modalités de partage du temps parental prononcées par la cour ne semblent pas non plus limiter les enfants dans leur prise de position.

### **Facteurs propres aux cas hybrides**

La dynamique familiale de conflit entre les parents semble expliquer en grande partie la résistance aux contacts. Aux dires des professionnels, les parents ne sont pas dans une position d'ouverture et de pardon favorisant la coparentalité. Ceux-ci acceptent difficilement la rupture, compliquent les contacts ou bien les obligent, nient les allégations ou bien les formulent. Dans les deux cas, le refus de contact a amené les parents rejetés à s'activer et à défendre leur droit alors que les parents préférés ont plutôt tendance à former une alliance avec leur enfant et à véhiculer une image négative de l'autre parent. Les enfants, quant à eux, font partie intégrante du conflit, choisissent un camp et orientent leurs comportements en fonction des attentes du parent préféré. L'implication de la famille élargie constitue un facteur externe qui peut grandement exacerber le conflit, tout comme la longue bataille judiciaire concernant le partage du temps parental.

### **Facteurs propres aux cas d'éloignement réaliste**

Dans ces situations, les enfants sont profondément marqués par de nombreux épisodes de violence, passés et présents, dont ils ont été témoins ou victimes, ce qui les conduit à résister principalement au contact avec le parent auteur de violence. Les plus jeunes de famille évitent et résistent au contact lorsque les autres membres de la fratrie ont rompu le lien pour cette raison, malgré une ordonnance de temps parental égalitaire. Dans ces situations, une dynamique de solidarité se dessine entre les membres de la fratrie et le parent victime, visant à se protéger à tout prix de toute violence ultérieure. Les facteurs externes à la famille ont, dans ces cas, autant d'impacts positifs que négatifs. Pour les

parents à la fois victimes de violence et préférés par l'enfant, être validés dans leur histoire s'avère très bénéfique, mais il est douloureux de devoir faire appel aux professionnels, d'exposer cette situation au grand jour et de reconnaître les impacts sur les enfants. Pour les parents à la fois auteurs de violence et rejetés par l'enfant, il est tout aussi difficile de voir le lien se rompre avec les enfants et de faire face aux accusations. Outre ces premières constatations concernant les situations d'éloignement réaliste, il est également à noter qu'une différence majeure s'est dégagée au sein de ces deux cas, soit le fait de reconnaître ou non la violence et les comportements inadaptés. Pour les professionnels intervenant dans ces dossiers, il apparaît clairement qu'aucun changement dans la dynamique de résistance et de refus de contact ne pourra être envisagé sans cette étape cruciale. En effet, cette étude a montré que nier ou minimiser les violences actuelles ou passées entraîne des conséquences majeures, soit une troisième et dernière rupture de lien. À l'inverse, la reconnaissance de ces comportements a plutôt permis aux enfants de prendre une distance nécessaire et d'ouvrir la voie au pardon. Dans les situations d'éloignement réaliste, travailler avec le parent auteur de violence à admettre ses difficultés et sa responsabilité pourrait donc s'inscrire dans les premières étapes (Deutsch et al., 2020). Évidemment, d'autres études doivent être réalisées en ce sens afin de valider ces propos.

### **La place de la violence conjugale dans les difficultés de contact**

Bien que cette recherche ait fait l'usage de données portant sur l'évaluation du programme d'interventions PCR, elle ne vise pas à évaluer celui-ci en lui-même. Toutefois, il est essentiel de souligner que les situations de violence coercitive

représentent en soit un critère d'exclusion à la participation de ce programme (Cyr et al., 2021). Deux situations d'éloignement réaliste marquées par des violences se retrouvent pourtant à l'intérieur de l'échantillon. La décision d'exclure les problématiques de contrôle coercitif est cohérente aux recommandations qui prévalent pour plusieurs services psychojudiciaires (Paquin-Boudreau et al., 2025). En effet, il est reconnu qu'une intervention visant la coparentalité et le partage des décisions entre les parents apparaît inadéquat, voire dangereuse dans les situations de violence coercitive (Beck & Raghavan, 2010). Il en va de même pour le retissage des liens parents-enfants lorsque l'enfant a été exposé à de la violence conjugale et qu'il peut vivre avec des conséquences post traumatiques reliées à cette expérience (Hardesty et al., 2012; Johnston et al., 2009).

### **Enjeux du dépistage de la violence**

L'incapacité des professionnels à détecter rapidement les situations de violence est problématique, puisque ceux-ci doivent par la suite réorienter l'intervention, et ce, dans un cadre qui ne semble pas approprié. Dans la présente étude, une avocate a d'ailleurs très bien décrit l'important ajustement qui s'impose lorsque des éléments de violence sont dévoilés, puisque ces situations n'ont rien à voir avec de simples irritants ou désaccords entre deux parents. Dans ces contextes, la sécurité des enfants doit prévaloir (Deutsch et al., 2020).

Il convient de rappeler que, bien que la séparation puisse être essentielle à la protection à long terme des victimes et des enfants, elle peut également accroître, à court

terme, le risque que les victimes adultes et les enfants subissent des conséquences graves (Bala & Casey, 2023). Selon une recension des écrits (Bala & Casey, 2023) portant sur les pratiques prometteuses en matière d'arrangements parentaux dans les situations de violence familiale, tous les cas de divorce ou de séparation devraient faire l'objet d'un dépistage initial systématique de la violence familiale par des professionnels de la justice familiale, ainsi que d'une évaluation continue de l'évolution de cette problématique. Lorsqu'il existe des préoccupations à cet égard, il est essentiel que les tribunaux et les intervenants puissent évaluer les risques de récurrence, les déséquilibres de pouvoir entre les parties, ainsi que la sécurité des victimes, tout au long du processus de négociation. Aucune pression ne devrait être exercée sur les victimes pour qu'elles prennent part à un mécanisme de règlement des différends ou qu'elles acceptent une entente susceptible de compromettre leur sécurité (Bala & Casey, 2023). Dans le cas présent, en lien avec l'intervention PCR, l'absence initiale d'un outil structuré de dépistage de la violence conjugale a été relevée comme une limite par les professionnels et un tel outil a depuis été intégré (Cyr et al., 2021). L'utilisation d'un outil structuré permet en effet un dépistage plus rigoureux et une meilleure évaluation des risques (Ballard et al., 2011). Il demeure néanmoins encourageant de constater que les intervenants ont su reconnaître et nommer les dynamiques de violence.

### **La place de l'aliénation parentale dans les difficultés de contact**

Les analyses révèlent plusieurs allégations d'AP formulées par les parents et de même que par leurs avocats. Pourtant, l'AP n'est en aucun cas recensée par les IDF comme une

dynamique familiale expliquant le rejet de l'un des parents. Dans les cas hybrides identifiés dans cette présente étude, deux dynamiques familiales distinctes s'observent où les parents favorisés dépeignent une image négative du parent rejeté et remettent en question ses capacités parentales. Dans ces situations, l'enfant adopte la position du parent avec lequel il est aligné, ce qui entraîne un rejet ou un éloignement de l'autre parent. Il ne s'agit donc pas d'AP à proprement parler, mais plutôt d'un cas hybride où le conflit de loyauté découle d'une dynamique familiale préjudiciable marquée par l'usage de stratégies aliénantes. D'un point de vue clinique, il demeure pertinent de s'interroger sur les raisons pour lesquelles certains professionnels reconnaissent et identifient des cas d'AP, alors que d'autres préfèrent éviter de recourir à un terme aussi chargé de sens que l'AP, un concept qui, rappelons-le, est porteur d'une longue histoire remplie de controverses (Bala et al., 2024).

Or, si le terme *aliénation parentale* doit être employé avec prudence, l'usage du terme *hybride* comporte également un risque, certains le considérant comme un concept fourre-tout qui ne permet pas de distinguer adéquatement les différentes problématiques (Judge & Deutsch, 2016; Miller, 2013). Selon eux, qualifier un cas d'hybride revient souvent à tout reconnaître, plutôt que d'identifier une difficulté de contact précise, ce qui peut compliquer la mise en place de l'intervention appropriée. Ceci est particulièrement vrai dans les cas modérés et graves d'aliénation, où certains professionnels peuvent hésiter à prendre des décisions difficiles, parfois cruciales et complexes, avec des conséquences significatives (Judge & Deutsch, 2016; Miller, 2013). Pourtant, les études récentes

recensées par Sullivan et al. (2024) continuent de démontrer que les difficultés de contact parent-enfant résultent d'un enchevêtrement complexe de dynamiques multiples qui se déploient au sein de la famille au fil du temps. Ainsi, les cas hybrides remettent en question l'idée selon laquelle le parent préféré serait nécessairement aliénant ou auteur d'AP, et le parent rejeté, la victime de cette campagne de dénigrement (Sullivan et al., 2024). En bref, il apparaissait sûrement plus prudent pour les IDF de conclure à un conflit de loyauté, une interprétation qui occulte la complexité de la problématique et évite d'attribuer aux parents la responsabilité individuelle de leurs comportements néfastes, plutôt que de statuer à la présence d'AP ou d'un cas hybride. Les résultats de cette étude montrent clairement que la problématique parent-enfant, conduisant à une cristallisation de la rupture du lien au fil du temps, ne peut être réduite à un simple conflit de loyauté chez l'enfant. Dans de tels cas, l'application d'un modèle multifactoriel des difficultés de contact apparaît comme une avenue pertinente, notamment dans le cadre d'une expertise psychologique ou psychosociale permettant une analyse approfondie du fonctionnement individuel, dyadique et familial (Emery et al., 2005).

### **Forces et limites de l'étude**

Cette étude tire sa force de l'accès direct à des familles vivant de graves difficultés de contact parent-enfant, grâce aux données inédites du projet d'intervention psychojudiciaire PCR, ce qui apporte un éclairage précieux sur la question. Sur le plan théorique, faire l'usage de cet échantillon unique et l'associer à un modèle multifactoriel des difficultés de contact a permis de mettre en lumière la dynamique évolutive des

relations parent-enfant, marquée par la superposition de multiples problématiques, largement influencées par le comportement des parents, des enfants et du contexte externe à la famille. De façon plus globale, cette approche a permis d'observer et de décrire des situations familiales complexes, en plus d'offrir une vision plus holistique des difficultés de contact, les envisageant le long d'un continuum de sévérité plutôt que comme des phénomènes unifactoriels centré sur les comportements aliénants d'un parent. Le modèle multifactoriel se révèle ainsi un outil clinique et un cadre d'analyse précieux, en guidant et facilitant la distinction des différentes dynamiques familiales, tout en orientant les interventions et ajustements nécessaires au sein du système familial. Sur le plan clinique, cette étude réaffirme l'importance de distinguer clairement les différents sous-types de difficultés de contact afin de mieux adapter les interventions, de cibler les besoins réels des familles et de limiter les risques de répercussions négatives durables pour les enfants. Sur le plan méthodologique, l'étude de cas multiple s'est imposée comme l'approche de prédilection. Elle a permis d'isoler les concepts tout en considérant simultanément de multiples points de vue, favorisant ainsi la triangulation de diverses sources de données — un aspect essentiel pour assurer la rigueur et la nuance face à une thématique aussi polarisée, celle des difficultés de contact, incluant l'AP.

Certaines limites doivent en dernier lieu être soulignées. Tout d'abord, l'échantillon sélectionné ne permet pas de saisir la pluralité des difficultés de contact parent-enfant post-séparation, créant ainsi une représentation limitée et incomplète des participants à l'intervention PCR. Par ailleurs, le double consentement parental étant requis par le comité

éthique de la recherche, les familles participantes peuvent présenter des caractéristiques limitant la généralisation des résultats. Aussi, dans une optique de saturation théorique, il nous paraissait judicieux d'analyser au moins un exemple pour chacune des situations répertoriées dans les modèles théoriques. Or, avec un échantillon de plus grande taille, davantage représentatif des phénomènes de violence observés dans les situations familiales hautement conflictuelles, il aurait été possible d'examiner les difficultés parentales et coparentales sévères dans lesquelles les difficultés de contact ont mené à une rupture complète du lien. L'absence de certains profils de difficultés de contact parent-enfant suggère que la population reste partiellement explorée. De plus, nos données ont été colligées dans le contexte particulier du protocole PCR, rendant invisible les difficultés de contacts qui ont lieu sans judiciarisation ou services spécialisés. À cela s'ajoute l'absence du point de vue direct de l'enfant, ce qui constitue une autre limite importante, puisque leur rôle est déterminant dans le maintien des difficultés de contact. C'est la triangulation de points de vue autres que ceux des parents, et le croisement de plusieurs sources d'informations, qui ont apporté une profondeur et une richesse supplémentaires à l'analyse.

### **Retombées pour la pratique et pistes de recherches futures**

Les résultats obtenus dans le cadre de cette étude soulèvent une multitude de questions sans réponses. Davantage d'études doivent être menées sur le sujet. D'abord, il serait particulièrement judicieux de considérer le point de vue de l'enfant dans un contexte où l'intervention a comme finalité d'agir en fonction de son intérêt premier. Celui-ci joue

un rôle actif et capital dans le maintien des difficultés de contact, mais participe également au conflit parental de façon direct ou indirecte. Considérant que les difficultés de contact bougent dans le temps en fonction des besoins évolutifs des enfants et de la famille, il serait également opportun de diriger des recherches sur le sujet en impliquant un échantillon plus vaste et permettant de suivre les enfants et les parents sur une plus longue période.

## Références

- Alary, B. (2015). *Profils individuels et dynamiques interactionnelles des parents et des enfants à risque d'aliénation parentale dans un contexte d'une rupture conjugale litigieuse* [Thèse de doctorat]. Université de Montréal, QC. <https://umontreal.scholaris.ca/items/7fe37b23-da6c-42eb-83d8-a2d95b181710>
- Anderson, S. R., Anderson, S. A., Palmer, K. L., Mutchler, M. S., & Baker, L. K. (2010). Defining high conflict. *The American Journal of Family Therapy*, 39(1), 11-27. <https://doi.org/10.1080/01926187.2010.530194>
- Baker, A. J. L. (2006). Patterns of parental alienation syndrome: A qualitative study of adults who were alienated from a parent as a child. *The American Journal of Family Therapy*, 34(1), 63-78. <https://doi.org/10.1080/01926180500301444>
- Bala, N., Birnbaum, R., & Farshait, J. (2024). Children resisting contact & parental alienation: Strategies for lawyers in high conflict parenting cases. *Queen's University Legal Research Paper Forthcoming*, 004. <https://doi.org/10.2139/ssrn.4839167>
- Bala, N., & Casey, O. (2023). Conclure les bons arrangements parentaux dans les cas de violence familiale : recherche dans la documentation pour déterminer les pratiques prometteuses, 2023. *Gouvernement du Canada*. [publications.gc.ca/pub?id=9.923434&sl=1](https://publications.gc.ca/pub?id=9.923434&sl=1)
- Bala, N., Hebert, P., & Birnbaum, R. (2017). Ethical duties of lawyers for parents regarding children of clients: Being a child-focused family lawyer. *The Canadian Bar Review*, 95(3), 557-589. <https://cbr.cba.org/index.php/cbr/article/download/4428/4412>
- Bala, N., Hunt, S., & McCarney, C. (2010). Parental alienation in Canadian court cases 1989-2008. *Family Court Review*, 48(1), 164-179. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2009.01296.x>
- Bala, N., & Hunter, K. (2016). Children resisting contact & parental alienation: Context, challenges & recent Ontario cases. *Queen's University Legal Research Paper*, (056). [https://www.canlii.org/en/commentary/doc/2016CanLIIDocs4594#!fragment/zoupio-\\_Toc2Page1-Page10/BQCwhgziBcwMYgK4DsDWszIQewE4BUBTADwBdoAvbRABwEtsBaAfX2zgCYAFMAc0ICMjHvwEAGAJQAaZNIKEIARUSFcAT2gByTVIiEwuBMtUbtu-YZABIPKQBCGgEoBRADLOAgEEAcgGFnKVIwACNoUnYJCSA](https://www.canlii.org/en/commentary/doc/2016CanLIIDocs4594#!fragment/zoupio-_Toc2Page1-Page10/BQCwhgziBcwMYgK4DsDWszIQewE4BUBTADwBdoAvbRABwEtsBaAfX2zgCYAFMAc0ICMjHvwEAGAJQAaZNIKEIARUSFcAT2gByTVIiEwuBMtUbtu-YZABIPKQBCGgEoBRADLOAgEEAcgGFnKVIwACNoUnYJCSA)
- Ballard, R. H., Holtzworth-Munroe, A., Applegate, A. G., & Beck, C. J. (2011). Detecting intimate partner violence in family and divorce mediation: A randomized trial of intimate partner violence screening. *Psychology, Public Policy, and Law*, 17(2), 241-263. <https://doi.org/10.1037/a0022616>

- Beck, C. J., & Raghavan, C. (2010). Intimate partner abuse screening in custody mediation: The importance of assessing coercive control. *Family Court Review*, 48(3), 555-565. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2010.01329.x>
- Birnbaum, R., & Bala, N. (2010). Towards the differentiation of high-conflict families: An analysis of social science research and Canadian case law. *Family Court Review*, 48(3), 403-416. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2010.01319.x>
- Birnbaum, R., McCleary, L., Saini, M., & Bala, N. (2018). Dimensions of conflict for separated families index: An index for family courts. *Children and Youth Services Review*, 88, 191-196. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2018.02.046>
- Cyr, F., Macé, C., & Quigley, C. (2016). *Étude évaluative de l'implantation d'un projet pilote de coordination parentale à la Cour supérieure du Québec (division Montréal)*. Rapport de recherche présenté au ministère de la Justice du Québec. [https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef\\_0001192591&llocale=fr](https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0001192591&locale=fr)
- Cyr, F., Poitras, K., & Godbout, É. (2020). An interdisciplinary case management protocol for child resistance or refusal dynamics. *Family Court Review*, 58(2), 560-575. <https://doi.org/10.1111/fcre.12487>
- Cyr, F., Poitras, K., Godbout, É., & Baude, A. (2021). Parentalité-conflit-résolution : un modèle d'intervention psychothérapeutique et interdisciplinaire. *Revue québécoise de psychologie*, 42(2), 145-166. <https://doi.org/10.7202/1081259ar>
- Cyr, F., Poitras, K., Godbout, É., & Macé, C. (2017). *Projet pilote sur la gestion des dossiers judiciaires à haut niveau de conflit*. Rapport de recherche adressé au ministère de la Justice du Québec, Université de Montréal.
- Dahl, K., Larivière, N., & Corbière, M. (2020). L'étude de cas : illustration d'une étude de cas multiples visant à mieux comprendre la participation au travail de personnes présentant un trouble de la personnalité limite. Dans M. Corbière & N. Larivière (Éds), *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes : dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé* (pp. 127-150). Presses de l'Université du Québec.
- De Becker, E., & Ali-Hamed, N. (2006). Les fausses allégations d'abus sexuels sur mineurs d'âge : entre Munchausen par procuration et aliénation parentale. *L'Évolution psychiatrique*, 71(3), 471-483. <https://doi.org/10.1016/j.evopsy.2006.08.001>
- Deutsch, R., Drozd, L., & Ajoku, C. (2020). Trauma-informed interventions in parent-child contact cases. *Family Court Review*, 58(2), 470-487. <https://doi.org/10.1111/fcre.12483>

- Donner, M. B. (2006). Tearing the child apart: The contribution of narcissism, envy, and perverse modes of thought to child custody wars. *Psychoanalytic Psychology*, 23(3), 542-553. <https://doi.org/10.1037/0736-9735.23.3.542>
- Drapeau, S., Gagné, M. H., Saint-Jacques, M.-C., Lépine, R., & Ivers, H. (2009). Postseparation conflict trajectories: A longitudinal study. *Marriage & Family Review*, 45(4), 353-373. <https://doi.org/10.1080/01494920902821529>
- Drozd, L. M., Deutsch, R. M., & Donner, D. A. (2020). Parenting coordination in cases involving intimate partner violence. *Family Court Review*, 58(3), 774-792. <https://doi.org/10.1111/fcre.12512>
- Drozd, L. M., & Olesen, N. W. (2004). Is it abuse, alienation and/or estrangement? *Journal of Child Custody*, 1(3), 65-106. [https://doi.org/10.1300/J190v01n03\\_05](https://doi.org/10.1300/J190v01n03_05)
- Drozd, L., Olesen, N., & Saini, M. A. (2013). *Parenting plan & child custody evaluations: Using decision trees to increase evaluator competence & avoid preventable errors*. Professional Resource Press.
- Emery, R. E., Otto, R. K., & O'donohue, W. T. (2005). A critical assessment of child custody evaluations: Limited science and a flawed system. *Psychological Science in the Public Interest*, 6(1), 1-29. <https://doi.org/10.1111/j.1529-1006.2005.00020.x>
- Fauteux, M.-H. (2013). Les mauvais traitements psychologiques caractérisés par des conflits entre les parents en contexte de Centre Jeunesse. [Mémoire de doctorat]. Université Laval, QC. [https://www.crujef.ca/sites/crujef.ca/files/FAUTEUX%20Marie-Hélène\\_mémoire%202013.pdf](https://www.crujef.ca/sites/crujef.ca/files/FAUTEUX%20Marie-Hélène_mémoire%202013.pdf)
- Fidler, B. J., & Bala, N. (2010). Children resisting post-separation contact with a parent: Concepts, controversies, and conundrums. *Family Court Review*, 48(1), 10-47. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2009.01287.x>
- Fidler, B. J., & Bala, N. (2020). Guest editors' introduction to the 2020 special issue on parent-child contact problems: Concepts, controversies and conundrums. *Family Court Review: An interdisciplinary Journal*, 58(2), 265-269. <https://doi/10.3316/agispt.20200522030727>
- Fidler, B. J., Bala, N. C., & Hurwitz, H. (2013). *Best practice guide: Responding to emotional harm of children in high conflict separation*. Jewish Family and Child.
- Fidler, B. J., Bala, N., & Saini, M. A. (2012). *Children who resist post-separation parental contact: A differential approach for legal and mental health professionals*. Oxford University Press.

- Fidler, B. J., Bala, N., & Saini, M. (2013). *Children resisting contact post-separation and parental alienation: An evidence-based review*. Oxford University Press.
- Fidler, B. J., & Ward, P. (2016). Clinical decision-making in parent-child contact problem cases: Tailoring the intervention to the family's needs. Dans A. Judge & R. M. Deutsch (Éds), *Overcoming parent-child contact problems: Family-based interventions for resistance, rejection, and alienation* (pp. 13-62). Oxford University Press.
- Fieldstone, L., Lee, M. C., Baker, J. K., & McHale, J. P. (2012). Perspectives on parenting coordination: Views of parenting coordinators, attorneys, and judiciary members. *Family Court Review*, 50(3), 441-454. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2012.01459.x>
- Friedlander, S., & Walters, M. G. (2010). When a child rejects a parent: Tailoring the intervention to fit the problem. *Family Court Review*, 48(1), 98-111. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2009.01291.x>
- Garber, B. D. (2020). Sherlock Holmes and the case of resist/refuse dynamics: Confirmatory bias and abductive inference in child custody evaluations. *Family Court Review*, 58(2), 386-402. <https://doi.org/10.1111/fcre.12478>
- Godbout, E. (2014). La représentation sociale des juges et des experts concernant le meilleur intérêt de l'enfant dont la garde est contestée [Thèse de doctorat]. Université Laval, QC. CorpusUL. <https://corpus.ulaval.ca/>
- Godbout, É., Saini, M., & Turbide, C. (2018). Les conflits sévères de séparation : le point de vue et les besoins des intervenants en protection de la jeunesse. *Revue québécoise de psychologie*, 39(3), 99-124. <https://doi.org/10.7202/1058186ar>
- Haddad, L., Phillips, K. D., & Bone, J. M. (2016). High-conflict divorce: A review of the literature. *American Journal of Family Law*, 29(4), 243-258.
- Hansson, L., Jormfeldt, H., Svedberg, P., & Svensson, B. (2013). Mental health professionals' attitudes towards people with mental illness: Do they differ from attitudes held by people with mental illness?. *International Journal of Social Psychiatry*, 59(1), 48-54. <https://doi.org/10.1177/0020764011423176>
- Hardesty, J. L., Haselschwerdt, M. L., & Johnson, M. P. (2012). Domestic violence and child custody. Dans K. Kuehnle & L. Drozd (Éds), *Parenting plan evaluations: Applied research for the family court* (p. 442-475). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/med:psych/9780199754021.003.0014>

- Harman, J., & Lorandos, D. (2021). Allegations of family violence in court: How parental alienation affects judicial outcomes. *Psychology, Public Policy, and Law*, 27(2), 184-208. <https://doi.org/10.1037/law0000301>
- Harman, J. J., Warshak, R. A., Lorandos, D., & Florian, M. J. (2022). Developmental psychology and the scientific status of parental alienation. *Developmental Psychology*, 58(10), 1887-1911. <https://doi.org/10.1037/dev0001404>
- Houston, C., Bala, N., & Saini, M. (2017). Crossover cases of high-conflict families involving child protection services: Ontario research findings and suggestions for good practices. *Family Court Review*, 55(3), 362-374. <https://doi.org/10.1111/fcre.12289>
- Imbeau, D., Bouchard, S., Terradas, M., & Simard, V. (2014). Attitudes des médecins omnipraticiens et des résidents en médecine familiale à l'endroit des personnes souffrant d'un trouble de personnalité limite. *Santé mentale au Québec*, 39(1), 273-289. <https://doi.org/10.7202/1025917ar>
- Johnston, J. R. (2003). Parental alignments and rejection: An empirical study of alienation in children of divorce. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law Online*, 31(2), 158-170.
- Johnston, J. R., Roseby, V., & Kuehnle, K. (2009). *In the name of the child: A developmental approach to understanding and helping children of conflicted and violent divorce*. Springer Publishing Company.
- Johnston, J. R., & Sullivan, M. J. (2020). Parental alienation: In search of common ground for a more differentiated theory. *Family Court Review*, 58(2), 270-292. <https://doi.org/10.1111/fcre.12472>
- Judge, A., & Deutsch, R. M. (2016). *Overcoming parent-child contact problems: Family-based interventions for resistance, rejection, and alienation*. Oxford University Press.
- Kelly, J. B., & Johnston, J. R. (2001). The alienated child: A reformulation of parental alienation syndrome. *Family Court Review*, 39(3), 249-266. <https://doi.org/10.1111/j.174-1617.2001.tb00609.x>
- Leclair, V., St-Amand, A., & Bussièrès, È. L. (2017). *Que savons-nous sur les facteurs qui influencent la coparentalité post-séparation?*. Partenariat de recherche. Séparation parentale, recomposition familiale, Collection Que savons-nous?. <https://arucfamille.ulaval.ca/wp-content/uploads/2024/04/Que-Savons-nous - Adamiste-coparentalite.pdf>

- Levite, Z., & Cohen, O. (2012). The tango of loving hate: Couple dynamics in high conflict divorce. *Clinical Social Work Journal*, 40(1), 46-55. <https://doi.org/10.1007/s10615-011-0334-5>
- Lorandos, D. (2020). Parental alienation in U.S. Courts, 1985 to 2018. *Family Court Review*, 58(2), 322-339. <https://doi.org/10.1111/fcre.12475>
- Maccoby, E. E., & Mnookin, R. H. (1992). *Dividing the child: Social and legal dilemmas of custody*. Harvard University Press.
- Marques, T. M., Narciso, I., & Ferreira, L. C. (2020). Empirical research on parental alienation: A descriptive literature review. *Children and Youth Services Review*, 119, Article 105572. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2020.105572>
- Meier, J. S. (2020). US child custody outcomes in cases involving parental alienation and abuse allegations: What do the data show?. *Journal of Social Welfare and Family Law*, 42(1), 92-105. <https://doi.org/10.1080/09649069.2020.1701941>
- Meier, J. S., Dickson, S., O'Sullivan, C., Rosen, L., & Hayes, J. (2019). *Child custody outcomes in cases involving parental alienation and abuse allegations*. GWU Law School Public Law Research Paper No. 2019-56. SSRN. [https://papers.ssrn.com/sol3/Papers.cfm?abstract\\_id=3448062](https://papers.ssrn.com/sol3/Papers.cfm?abstract_id=3448062)
- Milchman, M. S. (2019). How far has parental alienation research progressed toward achieving scientific validity?. *Journal of Child Custody*, 16(2), 115-139. <https://doi.org/10.1080/15379418.2019.1614511>
- Miles, M. B., & Huberman, A. M. (2003). *Analyse des données qualitatives*. De Boeck Supérieur.
- Miller, S. G. (2013). Clinical reasoning and decision-making in cases of child alignment: Diagnostic and therapeutic issues. Dans A. J. L. Baker & S. R. Sauber (Éds), *Working with alienated children and families: A clinical guidebook* (pp. 8-46). Routledge. [https://api.pageplace.de/preview/DT0400.9781136340055\\_A23829031/preview-9781136340055\\_A23829031.pdf](https://api.pageplace.de/preview/DT0400.9781136340055_A23829031/preview-9781136340055_A23829031.pdf)
- Neff, R., & Cooper, K. (2004). Parental conflict resolution: Six-, twelve-, and fifteen-month follow-ups of a high-conflict program. *Family Court Review*, 42(1), 99-114. <https://doi.org/10.1177/1531244504421008>
- Paquin-Boudreau, A., Godbout, É., Baude, A., & Poitras, K. (2025). La violence conjugale et le conflit sévère de séparation dans les interventions psychojudiciaires : point de rencontre ou point de rupture?. *Canadian Social Work Review*, 42(1), 45-69. <https://doi.org/10.7202/1119012ar>

- Paquin-Boudreau, A., Poitras, K., Godbout, É., & Cyr, F. (2022). Caractéristiques individuelles des parents impliqués dans des conflits sévères de séparation : perceptions des professionnels psychosociaux et judiciaires. *Enfances, Familles, Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, (41). <https://doi.org/10.7202/1097367ar>
- Poitras, K., Birnbaum, R., Saini, M., Bala, N., & Cyr, F. (2021). Family dispute resolution: Characteristics of cases resolved by trial. *Children and Youth Services Review*, 123, Article 105832. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2020.105832>
- Poitras, K., & Drapeau, S. (2014). Difficultés de contacts à la suite de la séparation parentale : comment mieux prévenir pour mieux évaluer. Dans K. Poitras, L. Mignault, & D. Goubau (Éds), *L'enfant et le litige en matière de garde : regards psychologiques et juridiques* (pp. 113-129). Presses de l'Université du Québec.
- Polak, S. (2020). Mental health professionals' practice of reintegration therapy for parent-child contact problems post-separation: A phenomenological study. *Journal of Divorce & Remarriage*, 61(3), 225-248. <https://doi.org/10.1080/10502556.2019.1699370>
- Polak, S., & Saini, M. (2015). Children resisting contact with a parent postseparation: Assessing this phenomenon using an ecological systems framework. *Journal of Divorce & Remarriage*, 56(3), 220-247. <https://doi.org/10.1080/10502556.2015.1012698>
- Polak, S., & Saini, M. (2019). The complexity of families involved in high-conflict disputes: A postseparation ecological transactional framework. *Journal of Divorce & Remarriage*, 60(2), 117-140. <https://doi.org/10.1080/10502556.2018.1488114>
- Pruett, K., Johnston, M., Saini, J., Sullivan, M., & Salem, P. (2023). The use of parental alienation constructs by family justice system professionals: A survey of belief systems and practice implications. *Family Court Review*, 61(2), 372-394. <https://doi.org/10.1111/fcre.12716>
- Rowlands, G. A., Warshak, R. A., & Harman, J. J. (2022). Abused and rejected: The link between intimate partner violence and parental alienation. *Partner Abuse*, 14(1), 37-58. <https://doi.org/10.1891/PA-2022-0001>
- Saini, M. (2019). Strengthening coparenting relationships to improve strained parent-child relationships: A follow-up study of parents' experiences of attending the overcoming barriers program. *Family Court Review*, 57(2), 217-230. <https://doi.org/10.1111/fcre.12405>

- Saini, M., & Birnbaum, R. (2007). Unraveling the label of “High Conflict”: What factors really count in divorce and separated families. *Journal of the Ontario Association of Children’s Aid Societies*, 51(1), 14-20. <https://utoronto.scholaris.ca/server/api/core/bitstreams/eda09bf-3548-4991-a8a8-670273dde03a/content>
- Saini, M. A., Black, T., Fallon, B., & Marshall, A. (2013). Child custody disputes within the context of child protection investigations. *Child Welfare*, 92(1), 115-138. <https://www.jstor.org/stable/48625031>
- Saini, M., Johnston, J. R., Fidler, B. J., & Bala, N. (2012). Empirical studies of alienation. Dans K. Kuehnle & L. Drozd (Éds), *Parenting plan evaluations : Applied research for the family court* (p. 399–441). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/med:psych/9780199754021.003.0013>
- Saini, M., Laajasalo, T., & Platt, S. (2020). Gatekeeping by allegations: An examination of verified, unfounded, and fabricated allegations of child maltreatment within the context of resist and refusal dynamics. *Family Court Review*, 58(2), 417-431. <https://doi.org/10.1111/fcre.12480>
- Sullivan, M. J., Pruett, M. K., & Johnston, J. R. (2024). Parent-child contact problems: Family violence and parental alienating behaviors either/or, neither/nor, both/and, one in the same?. *Family Court Review*, 62(1), 68-85. <https://doi.org/10.1111/fcre.12764>
- Templer, K., Matthewson, M., Haines, J., & Cox, G. (2017). Recommendations for best practice in response to parental alienation: Findings from a systematic review. *Journal of Family Therapy*, 39(1), 103-122. <https://doi.org/10.1111/1467-6427.12137>
- Trinder, L., Beek, M., & Connolly, J. (2002). *Making contact: How parents and children negotiate and experience contact after divorce*. Joseph Rowntree Foundation.
- Turbide, C. (2017). *Le conflit sévère de séparation : et si on tenait compte du contexte?*. Partenariat de recherche. Séparation parentale, recomposition familiale. Collection Débats et enjeux, n 8.
- van Dijk, R., van der Valk, I. E., Deković, M., & Branje, S. (2020). A meta-analysis on interparental conflict, parenting, and child adjustment in divorced families: Examining mediation using meta-analytic structural equation models. *Clinical Psychology Review*, 79, Article 101861. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2020.101861>

- Walters, M. G., & Friedlander, S. (2016). When a child rejects a parent: Working with the intractable resist/refuse dynamic. *Family Court Review*, 54(3), 424-445. <https://doi.org/10.1111/fcre.12238>
- Ward, E. (2007). Mandatory court-annexed alternative dispute resolution in the United States Federal Courts: Panacea or pandemic?. *St. John's Law Review*, 81(1), 77-98. <https://scholarship.law.stjohns.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1120&context=lawreview>
- Warshak, R. A. (2015). Ten parental alienation fallacies that compromise decisions in court and in therapy. *Professional Psychology: Research and Practice*, 46(4), 235-249. <https://doi.org/10.1037/pro0000031>
- Warshak, R. A. (2019). Reclaiming parent-child relationships: Outcomes of Family Bridges with alienated children. *Journal of Divorce & Remarriage*, 60(8), 645-667. <https://doi.org/10.1080/10502556.2018.1529505>
- Yin, R. K. (2009). *Case study research, design and methods* (4<sup>e</sup> éd.). Sage Publications.

## **Conclusion générale**

Le manque de clarté entourant les phénomènes sous-jacents aux difficultés de contact, ainsi que leur chevauchement fréquent, constitue un obstacle majeur aux avancées nécessaires pour soutenir les familles confrontées à ces dynamiques complexes et lourdes de conséquences (Sullivan et al., 2024). L'objectif de cet article était précisément de définir et d'explorer la nature de ces difficultés, tout en examinant de façon empirique l'utilité d'un modèle multifactoriel à travers un devis de recherche intégrant l'ensemble du système, y compris les dynamiques intra- et extrafamiliales susceptibles d'alimenter et de maintenir ces problématiques dans le temps. Les sections suivantes détaillent les principales contributions de l'article et les perspectives qu'elles ouvrent pour la recherche dans ce domaine.

### **Pertinence des modèles multifactoriels : aux grands maux les grands moyens**

Les travaux antérieurs démontrent clairement que les difficultés de contact doivent être comprises dans une perspective multifactorielle, les modèles proposés servant alors de guide à cette lecture. Or, malgré ces avancées théoriques, les modèles multifactoriels demeurent souvent trop complexes et coûteux pour être appliqués à grande échelle, en plus d'être difficiles à soutenir devant les tribunaux (Johnston & Sullivan, 2020). Cependant, les résultats de cette étude ayant mis à l'épreuve le modèle multifactoriel de Kelly et Johnston (2001) montrent que, face à des situations particulièrement complexes, cette approche est incontournable. Sans cette grille de lecture, il n'aurait probablement

pas été possible de requalifier les cas examinés, en passant d'un conflit de loyauté à une situation hybride. Certes, ce type d'analyse exige du temps et entraîne des coûts élevés, mais il apparaît néanmoins essentiel. En ce sens, d'autres recherches devraient chercher à mobiliser ces modèles afin de démontrer la pertinence de leur application directe sur le terrain et, par le fait même, de fournir aux professionnels un cadre d'intervention plus précis.

### **Identifier les difficultés de contact parent-enfant : appeler un chat, un chat**

Dans le cadre de la présente étude, l'aliénation parentale (AP) n'est jamais reconnue ni considérée comme la seule difficulté de contact pouvant expliquer le rejet de l'enfant. D'autres travaux ont également montré que ce type de difficulté de contact est très rarement reconnu par le système. Par exemple, l'analyse menée par Paquin-Boudreau et ses collègues (2022) des décisions judiciaires rapportées en droit de la famille au Québec révèle que les mères étaient, plus souvent que les pères, accusées d'adopter des comportements aliénants. Toutefois, le taux de reconnaissance judiciaire des mères comme parent aliénant demeurait faible (Paquin-Boudreau et al., 2022). Déjà en 2001, Kelly et Johnston soulignaient que « l'usage indiscriminé de la terminologie liée au SAP avait conduit à une confusion et à des incompréhensions généralisées dans les milieux judiciaire, juridique et psychologique » (p. 250). En d'autres termes, une utilisation inadéquate des concepts liés à l'AP risquait d'entraîner confusion et interprétations erronées dans ces différents contextes. Force est de constater que cette mise en garde demeure d'actualité et que ses effets se font encore sentir aujourd'hui. Toutefois, cela

soulève une question importante : comment orienter efficacement l'intervention si les professionnels demeurent hésitants à identifier le facteur explicatif principal des difficultés de contact? Cette réflexion met en évidence la nécessité de disposer d'outils validés empiriquement afin de soutenir le « diagnostic » et d'appuyer l'analyse clinique, en particulier lorsque l'usage de termes sensibles ou lourds de sens est requis.

De plus, les auteurs soulignent que recourir au concept de cas hybride comporte également des risques, puisqu'il englobe plusieurs éléments distincts et pourrait, en quelque sorte, revenir à tout reconnaître (Judge & Deutsch, 2016; Miller, 2013). La présente étude invite à s'interroger sur la pertinence de chercher une réponse unique dans des situations où les problématiques se chevauchent et présentent une nature clairement multifactorielle. Ne serait-il pas plus réaliste d'adopter une approche intégrative, permettant de reconnaître la coexistence de plusieurs éléments (enfant triangulé, parent aliénant, passivité dans le rôle parental, famille élargie impliquée dans le conflit, etc.) et visant à élaborer un plan de traitement capable de prioriser ces différentes cibles d'intervention? Cette approche, encore peu explorée, mérite assurément d'être approfondie dans les recherches futures.

### **L'importance de reconnaître**

Dans les situations d'éloignement réaliste, reconnaître la violence apparaît comme essentiel afin qu'un véritable changement s'opère dans la dynamique familiale. En effet, les résultats relatifs à l'éloignement réaliste vont dans le sens des études qui démontrent

que la responsabilisation des auteurs de violence conjugale constitue un principe central dans la prévention et la réduction des comportements violents (Roy et al., 2024). La prise de responsabilité constitue à cet effet le prédicteur le plus significatif de l'engagement des auteurs de violence à cesser leurs comportements violents dans l'avenir (Fall & Howard, 2022). Cette étude rappelle donc aux professionnels que nommer et reconnaître la violence constitue une piste d'intervention prometteuse pour favoriser des changements réels au sein des familles.

### **L'éloignement réaliste : un cas à part?**

Tel que mentionné dans le cadre de l'étude, l'intervention PCR devait exclure les situations impliquant de la violence conjugale, un critère cohérent avec les recherches indiquant que travailler la coparentalité n'est pas recommandé lorsque des incidents de violence conjugale sont rapportés. Il peut en effet être préjudiciable de demander à des parents victimes de violences d'être en contact avec l'auteur de ces violences (Bala & Casey, 2023). Cette précaution souligne l'importance d'adapter les interventions aux contextes familiaux et de prioriser la sécurité des parents et des enfants avant toute tentative de rétablissement de la coparentalité. Ces résultats sont cohérents avec les propos énoncés dans le cadre de la récente revue de littérature de Paquin-Boudreau et ses collègues (2025), qui visait à brosser le portrait des pratiques d'évaluation et d'intervention adaptées aux familles vivant simultanément des enjeux de conflit sévère de séparation (CSS) et de violence conjugale. Les autrices montrent que, bien que ces familles utilisent souvent les mêmes ressources psychologiques et juridiques pour obtenir

du soutien après la séparation, les enjeux et les implications pour l'intervention diffèrent grandement (Paquin-Boudreau et al., 2025). Toujours selon ces mêmes autrices, aucune étude n'a encore proposé de méthodes d'évaluation ou d'intervention permettant de traiter simultanément les enjeux associés aux CSS et à la violence conjugale (Paquin-Boudreau et al., 2025). À la lumière des recherches existantes et des constats de la présente étude, nous questionnons la pertinence de considérer l'éloignement réaliste comme distinct des autres difficultés de contact, avec son propre programme d'intervention. Cette réflexion ouvre la discussion sur une question centrale : doit-on développer des pratiques permettant de traiter simultanément ces enjeux, ou bien aborder l'éloignement réaliste en se fondant exclusivement sur les bonnes pratiques en matière de violence conjugale, indépendamment des connaissances sur les difficultés de contact parent-enfant?

### **Considérer l'ensemble des perspectives**

Il apparaît essentiel d'intégrer et d'étudier le rôle actif de l'enfant dans les recherches portant sur les difficultés de contact. Si les interventions développées visent toujours leur intérêt premier, il est crucial de prendre en compte leur point de vue et de le considérer dans l'élaboration des stratégies d'intervention. Cette dimension constitue d'ailleurs une lacune de la présente étude, puisque la perspective des enfants n'a été abordée que de manière indirecte, à travers le regard des parents et certains professionnels. Par ailleurs, le point de vue des professionnels semble également central. L'investissement de leur expertise, tel que possible dans le cadre de cette étude, permet de mettre en lumière des besoins concrets qui constituent autant de pistes de solutions et d'orientations pour la

recherche future. Cette étude rappelle ainsi l'importance de s'appuyer sur l'expérience des cliniciens et des familles pour guider la mise en place d'interventions significatives, réellement soutenantes pour les professionnels confrontés quotidiennement à la détresse et à la souffrance des familles, renforçant la nécessité d'articuler étroitement la sphère clinique et la sphère de la recherche.

Enfin, rappelons que cette étude représente une véritable opportunité d'ouverture sur une question à la fois complexe et hautement pertinente. Elle offre une compréhension renouvelée et nuancée des conflits sévères de séparation et des difficultés de contact parent-enfant. Elle met en lumière la lourdeur et les défis associés à ces situations, tout en soulignant la sensibilité particulière qu'elles exigent. Il est souhaité que cette étude serve de source d'inspiration pour les recherches futures, afin de poursuivre le développement de pratiques cliniques et d'interventions mieux adaptées aux besoins des enfants, des familles et des professionnels.

## **Références générales**

- Anderson, S. R., Anderson, S. A., Palmer, K. L., Mutchler, M. S., & Baker, L. K. (2010). Defining high conflict. *The American Journal of Family Therapy*, 39(1), 11-27. <https://doi.org/10.1080/01926187.2010.530194>
- Andreasen, J., & Johansson, T. (2019). Becoming a half-time parent: Fatherhood after divorce. *Journal of Family Studies*, 25(1), 2-17. <https://doi.org/10.1080/13229400.2016.1195277>
- Bala, N., Birnbaum, R., & Farshait, J. (2024). Children resisting contact & parental alienation: Strategies for lawyers in high conflict parenting cases. *Queen's University Legal Research Paper Forthcoming*, (004). <https://doi.org/10.2139/ssrn.4839167>
- Bala, N., & Casey, O. (2023). Conclure les bons arrangements parentaux dans les cas de violence familiale : recherche dans la documentation pour déterminer les pratiques prometteuses, 2023. *Gouvernement du Canada*. [publications.gc.ca/pub?id=9.923434&sl=1](https://publications.gc.ca/pub?id=9.923434&sl=1)
- Bala, N., & Hunter, K. (2016). Children resisting contact & parental alienation: Context, challenges & recent Ontario cases. *Queen's University Legal Research Paper*, (056). [https://www.canlii.org/en/commentary/doc/2016CanLIIDocs4594#!fragment/zoupio-\\_Toc2Page1-Page10/BQCwhgziBcwMYgK4DsDWszIQewE4BUBTADwBdoAvbRABwEtsBaAfX2zgCYAFMAc0ICMjHvwEAGAJQAaZNIKEIARUSFcAT2gByTVIiEwuBMtUbtu-YZABIPKQBCGgEoBRADLOAgEEAcgGFnKVIwACNoUnYJCSA](https://www.canlii.org/en/commentary/doc/2016CanLIIDocs4594#!fragment/zoupio-_Toc2Page1-Page10/BQCwhgziBcwMYgK4DsDWszIQewE4BUBTADwBdoAvbRABwEtsBaAfX2zgCYAFMAc0ICMjHvwEAGAJQAaZNIKEIARUSFcAT2gByTVIiEwuBMtUbtu-YZABIPKQBCGgEoBRADLOAgEEAcgGFnKVIwACNoUnYJCSA)
- Baude, A., Drapeau, S., Lachance, V., & Ivers, H. (2023). Trajectories of paternal contact after parental separation: A latent class growth analysis. *Journal of Family Issues*, 45(2), 502-526. <https://doi.org/10.1177/0192513X231151297>
- Bohnert, N., Milan, A., & Lathe, H. (2014). *Une diversité qui perdure : le mode de vie des enfants au Canada selon les recensements des 100 dernières années*. Statistique Canada, Division de démographie. [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2014/statcan/91f0015m2014011-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2014/statcan/91f0015m2014011-fra.pdf)
- Carlson, M. J., McLanahan, S. S., & Brooks-Gunn, J. (2008). Coparenting and nonresident fathers' involvement with young children after a nonmarital birth. *Demography*, 45(2), 461-488. <https://doi.org/10.1353/dem.0.0007>

- Castagner Giroux, C., Le Bourdais, C., & Pacaut, P. (2016). La séparation parentale et la recomposition familiale : esquisse des tendances démographiques au Québec. Dans M.-C. Saint- Jacques, C. Robitaille, A. St-Amand, & S. Lévesque (Éds), *Séparation parentale, recomposition familiale : enjeux contemporains* (pp. 11-72). Presses de l'Université du Québec.
- De Becker, E., & Ali-Hamed, N. (2006). Les fausses allégations d'abus sexuels sur mineurs d'âge : entre Munchausen par procuration et aliénation parentale. *L'Évolution psychiatrique*, 71(3), 471-483. <https://doi.org/10.1016/j.evopsy.2006.08.001>
- Deslauriers, J. M., & Dubeau, D. (2019). L'expérience de pères ayant des difficultés d'accès à leur enfant après une séparation. *Enfances, Familles, Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, (32). <https://doi.org/10.7202/1064512ar>
- Deslauriers, J. M., Gaudet, J., & Bizot, D. (2009). Le rôle du père de la Nouvelle-France au Québec de demain. Dans D. Dubeau, A. Devault, G. Forget (Éds), *La paternité au XXIe siècle* (pp.15-38). Presses de l'Université Laval.
- Drapeau, S., Larouche, K., Ivers, H., Dussault, S., & Baude, A. (2024). Longitudinal association between the quality of the separated parents' relationship and the frequency of father-child contact: The mothers' perspective. *Journal of Family Issues*, 45(11), 2916-2938. <https://doi.org/10.1177/0192513X231226149>
- Drapeau, S., Saint-Jacques, M.-C., Gagné, M. H., Lemieux, R., & Vézina, M. (2014). Le partage du temps parental lorsque les parents séparés sont en conflit : que nous apprend la recherche sur l'adaptation des enfants et des adolescents?. Dans K. Poitras, L. Mignault, & D. Goubau (Éds), *L'enfant et le litige en matière de garde : regards psychologiques et juridiques* (pp. 77-104). Presse de l'Université du Québec.
- Fall, K. A., & Howard, S. (2022). Alternatives to domestic violence: A homework manual for battering intervention groups (5<sup>e</sup> éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003184201>
- Fidler, B. J., & Bala, N. (2020). Concepts, controverses, and conundrums of "alienation:?" Lessons learned in a decade and reflections on challenges ahead. *Family Court Review*, 58(2), 576-603. <https://doi.org/10.1111/fcre.12488>
- Gagné, M. H., Drapeau, S., & Hénault, R. (2005). L'aliénation parentale : un bilan des connaissances et des controverses. *Canadian psychology/Psychologie canadienne*, 46(2), 73-87. <https://doi.org/10.1037/h0087007>

- Johnston, J. R., & Sullivan, M. J. (2020). Parental alienation: In search of common ground for a more differentiated theory. *Family Court Review*, 58(2), 270-292. <https://doi.org/10.1111/fcre.12472>
- Judge, A., & Deutsch, R. M. (2016). *Overcoming parent-child contact problems: Family-based interventions for resistance, rejection, and alienation*. Oxford University Press.
- Kelly, J. B., & Johnston, J. R. (2001). The alienated child: A reformulation of parental alienation syndrome. *Family Court Review*, 39(3), 249-266. <https://doi.org/10.1111/j.174-1617.2001.tb00609.x>
- Lacroix, C. (2014). Les conditions de vie des familles québécoises en 2011. Institut de la statistique du Québec. *Coup d'œil sociodémographique*, Québec, Institut de la statistique du Québec, no. 35.
- Lamb, M. E. (2000). The history of research on father involvement: An overview. *Marriage & Family Review*, 29(2-3), 23-42. [https://doi.org/10.1300/J002v29n02\\_03](https://doi.org/10.1300/J002v29n02_03)
- Leclair, V., St-Amand, A., & Bussièrès, È. L. (2017). *Que savons-nous sur les facteurs qui influencent la coparentalité post-séparation?*. Partenariat de recherche. Séparation parentale, recomposition familiale. Collection Que savons-nous?. [https://arucfamille.ulaval.ca/wp-content/uploads/2024/04/Que-Savons-nous\\_-\\_Adamiste-coparentalite.pdf](https://arucfamille.ulaval.ca/wp-content/uploads/2024/04/Que-Savons-nous_-_Adamiste-coparentalite.pdf)
- Miller, S. G. (2013). Clinical reasoning and decision-making in cases of child alignment: Diagnostic and therapeutic issues. Dans A. J. L. Baker & S. R. Sauber (Éds), *Working with alienated children and families: A clinical guidebook* (pp. 8-46). Routledge. [https://api.pageplace.de/preview/DT0400.9781136340055\\_A23829031/preview-9781136340055\\_A23829031.pdf](https://api.pageplace.de/preview/DT0400.9781136340055_A23829031/preview-9781136340055_A23829031.pdf)
- Paquin-Boudreau, A., Godbout, É., Baude, A., & Poitras, K. (2025). La violence conjugale et le conflit sévère de séparation dans les interventions psychojudiciaires : point de rencontre ou point de rupture?. *Canadian Social Work Review*, 42(1), 45-69. <https://doi.org/10.7202/1119012ar>
- Paquin-Boudreau, A., Poitras, K., & Bala, N. (2022). Family court responses to claims of parental alienation in Quebec. *International Journal of Law, Policy and the Family*, 36(1), ebac014. <https://doi.org/10.1093/lawfam/ebac014>
- Petren, R. E., Ferraro, A. J., Davis, T. R., & Pasley, K. (2017). Factors linked with coparenting support and conflict after divorce. *Journal of Divorce & Remarriage*, 58(3), 145-160. <https://doi.org/10.1080/10502556.2017.1300013>

- Polak, S., & Saini, M. (2015). Children resisting contact with a parent postseparation: Assessing this phenomenon using an ecological systems framework. *Journal of Divorce & Remarriage*, 56(3), 220-247. <https://doi.org/10.1080/10502556.2015.1012698>
- Polak, S., & Saini, M. (2019). The complexity of families involved in high-conflict disputes: A postseparation ecological transactional framework. *Journal of Divorce & Remarriage*, 60(2), 117-140. <https://doi.org/10.1080/10502556.2018.1488114>
- Roy, V., Brodeur, N., & Angele, R. (2024). La responsabilisation des auteurs de violence conjugale : définition et stratégies d'intervention issues des savoirs d'expérience d'intervenantes et intervenants québécois. *Criminologie, forensique et sécurité*, 2(1). <https://doi.org/10.26034/la.cfs.2024.4442>
- Saint-Jacques, M.-C., & Godbout, É. (2019). *Comprendre les enjeux contemporains associés à la séparation des parents et à la recomposition familiale* [Session conférence]. 17e Journée annuelle de la recherche du CRUJEF Conflits conjugaux, relation de couple et séparation, Québec, QC, Canada.
- Sullivan, M. J., Pruett, M. K., & Johnston, J. R. (2024). Parent-child contact problems: Family violence and parental alienating behaviors either/or, neither/nor, both/and, one in the same?. *Family Court Review*, 62(1), 68-85. <https://doi.org/10.1111/fcre.12764>
- Turbide, C., & Saint-Jacques, M. C. (2019). L'émergence de la notion de conflits sévères de séparation au Québec : entre l'évolution de la famille et la réponse de l'État. *Enfances, Familles, Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, (32). <https://doi.org/10.7202/1064515ar>
- van Dijk, R., van der Valk, I. E., Deković, M., & Branje, S. (2020). A meta-analysis on interparental conflict, parenting, and child adjustment in divorced families: Examining mediation using meta-analytic structural equation models. *Clinical Psychology Review*, 79, Article 101861. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2020.101861>